

Mercur

de letzebuenger

Mercur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

5 • 94

OFFICE DU DUCROIRE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- ***Elections à l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce***
- ***Office du Ducroire: Exercice '93***

ANUEL 1993

BIL-MultiLine

Optimisez la gestion de vos comptes!

Le service BIL-MultiLine consiste en un logiciel qui vous permet:

- d'obtenir la situation de vos comptes bancaires,
- d'effectuer vos ordres de paiements,
- d'initier vos ordres permanents et vos domiciliations de créances,
- de stocker vos données financières,

tout ceci sur votre PC, dans un minimum de temps et sous un haut standard de sécurité!

Pour en savoir plus sur BIL-MultiLine ou pour voir BIL-MultiLine fonctionner, n'hésitez pas à vous adresser à votre personne de contact habituelle à la BIL ou à téléphoner à:

M. Carlo Funk, Electronic Banking,

au numéro 4590-3531 ou

M. Guy Hirtt, Electronic Banking,

au numéro 4590-3530.



BIL: le sur-mesure bancaire.

MultiLine, un produit lancé en commun par la BCEE, la BGL et la BIL.



LE MESSAGE DU PRESIDENT

Nous devons tout entreprendre pour assurer la compétitivité de nos entreprises luxembourgeoises qui dépendront également à l'avenir, dans une large mesure, du commerce extérieur ou sont confrontées de plus en plus, et ceci plus particulièrement depuis la réalisation du Marché intérieur le 1er janvier 1993, à une compétition accrue sur le plan régional, notamment au niveau de la grande région Sarre, Lorraine, Province du Luxembourg et Rhénanie-Palatinat.

Voilà pourquoi nous faisons appel à nos instances politiques pour qu'elles continuent à se concerter avec les partenaires sociaux en vue d'assurer un environnement général propice au développement d'activités économiques, permettant aux entreprises d'être performantes sur le plan national, sur le plan international et plus particulièrement dans le cadre de l'Union Européenne.

Les thèmes de base de cette concertation et la politique qui en découlera devraient s'orienter autour des axes suivants:

- Nous devons réussir à nous assurer un environnement légal, fiscal, social et administratif adapté aux spécificités de l'économie luxembourgeoise. Cette économie se distingue par sa dimension réduite, par sa transparence, ainsi que par son intégration poussée dans le Marché unique et par sa grande dépendance de l'étranger en général. Ceci devrait nous amener à maintenir notre stabilité monétaire, à créer des conditions de concurrence loyale entre petites et grandes entités sur le plan européen, à éviter un dumping social international entre autres.
- Nous devons favoriser un environnement propice aux investissements privés et à la diversification, en soutenant notamment les initiatives des petites

et moyennes entreprises. Nous faisons allusion ici à la loi d'expansion économique, la loi-cadre des classes moyennes, la fiscalité, la SNCI, les autorisations de bâtir, la législation commodo-incommodo.

- Nous devons également veiller à ce que l'évolution du coût du travail et des charges sociales ne dépasse pas celle de la productivité. Dans ce contexte, nous pensons, bien sûr, à l'adaptation automatique à l'évolution de l'indice de la vie, au salaire social minimum, aux cotisations sociales, à la politique salariale du secteur public.
- Nous devons également éviter d'introduire dans la législation luxembourgeoise des rigidités dépassant les normes découlant des règlements et des directives communautaires. Dans ce contexte, on peut citer les contrats de travail, le travail à temps partiel, le travail intérimaire, le licenciement collectif, l'environnement et l'écologie, etc.
- Nous devons réserver également une priorité aux investissements et infrastructures publics favorisant la croissance économique.
- Notre politique de formation devra continuer à être orientée vers les besoins effectifs des entreprises et faciliter l'intégration de la main-d'oeuvre dans le processus du travail.
- Enfin, un point important auquel nous devons vouer beaucoup d'attention, est la promotion de la recherche et du développement au bénéfice des entreprises luxembourgeoises qui, très souvent, sont handicapées par leur taille réduite.

Toutes les actions que nous venons d'énumérer s'imposent d'autant plus qu'il est devenu évident que le Luxembourg n'est pas épargné par la récession économique, même si dans le secteur des services d'excellents résultats sont obtenus.

(Extrait du Discours de M. Joseph KINSCH, Président de la Chambre de Commerce, à l'Assemblée Plénière du 20 mai 1994.)

Editeur: Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale
L-2981 Luxembourg
Tél: 43 58 53
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 15.200 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.

Mise en page: Lineheart s.à r.l.
Impression: Imprimerie Hengen s.à r.l.

SOMMAIRE

- 4 En ligne de mire
- 6 Office du Ducroire: Exercice '93
- 14 Tripartite
- 21 Tourisme
- 25 EDI
- 26 Culture
- 29 Législation
- 30 Ventes Spéciales
- 32 Commerce Extérieur
- 36 Phare/Tacis
- 39 Innovation
- 40 Euro-Info
- 42 Saar-Lor-Lux
- 45 Communiqués



ELECTIONS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

L'Assemblée constituante de la Chambre de Commerce s'est tenue le vendredi, 20 mai 1994. Elle a été présidée par le Ministre de l'Economie, M. Robert Goebbels, accompagné de M. Pierre Rauchs, Attaché d'administration et Président du bureau électoral de la Chambre de Commerce.

En application de la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base électorale, ont été proclamés élus pour une période de 5 ans:

Pour le groupe I (commerce de gros)

MM. Norbert Friob, administrateur-délégué, Junglinster, Farcy Hippert, commerçant, Bettembourg, Joseph Prost, commerçant, Luxembourg

Pour le groupe II (commerce de détail et autres activités non spécialement dénommées)

MM. Will Decker, commerçant, Echternach, Fernand Ernster, gérant, Luxembourg, Johny Hoffmann, com-

merçant, Esch-sur-Alzette, Emile Weitzel, commerçant, Luxembourg, Josy Welter, commerçant, Luxembourg

Pour le groupe III (établissements métallurgiques occupant régulièrement plus de 200 salariés ainsi que leurs comptoirs de vente)

MM. Joseph Kinsch, licencié en sciences économiques, Luxembourg, René Mahr, ingénieur, Luxembourg, Carlo Panunzi, ingénieur, Differdange, Michel Würth, maître en droit, Luxembourg.

Pour le groupe IV (banques)

MM. Paul Meyers, banquier, Luxembourg, Charles Kerschenmeyer, banquier, Luxembourg, M. André Hochweiler, banquier, Luxembourg

Pour le groupe V (assurances)

M. Gabriel Deibener, administrateur-directeur, Luxembourg

Pour le groupe VI (établissements d'hébergement)

M. Jean Schintgen, hôtelier, Luxembourg

Pour le groupe VII (cafetiers et restaurateurs)

M. François Schroeder, cafetier-restaurateur, Echternach

Pour le groupe VIII (petites et moyennes industries)

M Carlo Clasen, président de société, Luxembourg, Christian Thiry, administrateur-directeur, Mondorf-les-Bains, Thierry Glaesener, gérant, Luxembourg, Charles Krombach, directeur, Luxembourg, Edmond Müller, directeur, Steinsel.

L'assemblée plénière a en outre eu pour objet de constituer les organes de la Chambre comme suit:

1. Le **Bureau** se compose du Président M. Joseph Kinsch, des deux Vice-Présidents MM. Carlo Clasen et Josy Welter, des deux Assesseurs MM. François Schroeder et Paul Meyers.

Monsieur François Schroeder remplacera M. Josy Welter en tant que vice-président en 1996.

2. La **Commission des Comptes** se compose de MM. Will Decker, Gabriel Deibener et Charles Kerschenmeyer.
3. La **Commission de l'Immeuble** se compose de MM. Norbert Friob, René Mahr et Paul Meyers.
4. La **Commission du Commerce de détail** se compose de MM. Will Decker, Fernand Ernster, Johny Hoff-

mann, Emile Weitzel et Josy Welter. (Groupe II: Commerce de détail et autres activités non spécialement dénommées)

5. La **Commission du Commerce** se compose de MM. Norbert Friob, Francy Hippert, Joseph Prost (Groupe I. Commerce de gros), Will Decker, Fernand Ernster, Johny Hoffmann, Emile Weitzel, Josy Welter (Groupe II. Commerce de détail et autres activités non spécialement dénommées), Jean Schintgen (Groupe VI. Etablissements d'hébergement) et François Schroeder (Groupe VII. cafetiers et restaurateurs).
6. La **Commission du Tourisme** se compose de MM. Carlo Clasen, Thierry Glaesener, Jean Schintgen, François Schroeder, Emile Weitzel et Josy Welter.
7. La **Commission de la Formation** se compose de MM. Fernand Ernster, Norbert Friob, Thierry Glaesener, Francy Hippert, Charles Kerschenmeyer, Edmond Müller et Jean Schintgen.
8. M. Paul Meyers a été désigné comme représentant de la Chambre de Commerce auprès d'Eurochambres.
9. M. Francy Hippert a été désigné comme Président du Comité de promotion professionnelle pour le commerce et le secteur HORECA.

NOUS AURIONS PU CHOISIR L'HORLOGERIE



Précision, perfection et finition irréprochable, tels sont les critères qui définissent l'horlogerie actuelle. Nous pensons, sans fausse modestie, pouvoir les appliquer à nos formulaires pour ordinateurs et autres imprimés.

Fondée en 1914, notre imprimerie compte aujourd'hui parmi les plus importantes du Grand-Duché de Luxembourg. Son équipement ultra-moderne vous garantit une qualité optimale. Un échange d'expériences et de recherches sur une base internationale nous permet de maintenir notre entreprise à un niveau technique d'avant-garde.



IMPRIMERIE FR. FABER
MERSCH

RUE DES PRES 7 - BP 88 - L-7501 MERSCH - TEL: 32 87 32-1
L-2610 LUXEMBOURG - ROUTE DE THIONVILLE 116



OFFICE DU DUCROIRE

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE '93

Durant l'année 1993, l'économie mondiale n'a connu de nouveau qu'une croissance modérée de l'ordre de 1,5%, niveau comparable à celui de 1992. La situation économique en Europe fut caractérisée par une année de récession, d'aggravation du chômage, par la dégradation générale des finances publiques, par un ralentissement de la hausse des prix et une tendance à la diminution des taux d'intérêt.

La reprise économique aux Etats-Unis et la bonne performance de certains pays nouvellement industrialisés n'ont pu pallier à la récession frappant les pays de l'Union Européenne et de l'AELE.

L'Office a continué à ressentir les effets de la prolongation de la récession en Europe occidentale et de la situation économique et financière encore difficile en Europe centrale et orientale. L'Office a de nouveau dû intervenir dans le cadre de ses engagements dans certains pays en voie de développement suite, d'une part, à la prolongation de la crise de l'endettement et, d'autre part, à cause des difficultés de liquidités dans certains de ces pays.

Suite aux négociations communautaires portant sur la réalisation du Marché Unique dans l'assurance-crédit publique, l'Office s'est orienté vers une nouvelle forme de collaboration dans le domaine de l'assurance-crédit court terme dans les pays industrialisés.

Les opérations assurées au courant de l'exercice 1993 se sont élevées à 1870,2 millions de francs ce qui représente une hausse de 5,2% par rapport à l'exercice 1992.

Quant à l'activité courante de l'exercice 1993, l'Office du Ducroire a connu une diminution de ses

engagements réels totaux de presque un tiers par rapport à l'année précédente s'établissant à 1987 millions de francs au 31.12.1993. Ce retrait est principalement dû à la non-reconduction d'une affaire importante. Ces engagements sont répartis sur 66 pays différents pour le compte de seize entreprises.

Les primes d'assurance encaissées s'élèvent à 14,9 millions de francs représentant une hausse de 8,1% par rapport à l'année précédente.

Poursuivant la tendance constatée en 1991, l'Office a de nouveau connu une hausse importante des indemnisations au courant de l'année 1993 atteignant 60,3 millions de francs contre 40,7 millions de francs au cours de l'exercice précédent. De plus, l'Office n'a pu récupérer que 11,8 millions de francs en 1993. Ces récupérations correspondent aux montants indemnisés et versés au cours d'exercices antérieurs. En outre, l'Office n'a pas dû intervenir en tant que réassureur. En matière de réassurance, l'Office a au courant de l'exercice 1993, par le biais de la réassurance, assuré quatre entreprises luxembourgeoises.

L'Office a ainsi été amené à clôturer ses comptes avec une perte brute sur les opérations d'assurance de 9,7 millions de francs. Après déduction des frais d'exploitation, la perte d'exploitation s'établit à 16,9 millions de francs.

Le bénéfice de l'exercice, après incorporation des revenus financiers, s'élève à 174,4 millions de francs représentant une augmentation de 11,8%.

La somme du bilan a augmenté de 7,4% par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne le Fonds pour le compte de l'Etat, l'exercice 1993 s'est soldé par un bénéfice de 8,4 millions de francs suite notamment à la non survenance de sinistres au courant de l'exercice 1993. Les engagements réels pour le compte de l'Etat s'élèvent à 22,7 millions de francs au 31.12.1993.

Conformément à l'article 13 de la loi du 25 novembre 1961 portant création d'un Office du Ducroire, les comptes de l'Office sont soumis avec pièces justificatives au contrôle de la Chambre des Comptes. L'Office transmet par ailleurs ses comptes et son rapport annuel directement à la Chambre des Députés. En outre, l'Office soumet volontairement ses comptes au contrôle d'un réviseur d'entreprise.

1. INTRODUCTION

1.1. L'environnement international

L'année 1993 fut la quatrième année consécutive de ralentissement économique de l'économie mondiale. Dans les pays industrialisés, le contraste entre, d'une part, une reprise économique dans les pays anglo-saxons, et d'autre part, la récession qui a frappé l'Europe continentale et le Japon a été marquant. Néanmoins dans la plupart des pays industrialisés, la chute de la production a fait place, vers le milieu de l'année, à une phase de stagnation. Le chômage n'a cependant cessé d'augmenter.

Aux Etats-Unis, la reprise économique, après un ralentissement au début de 1993, s'est de nouveau accélérée. Le produit intérieur brut devrait avoir connu une croissance réelle de 2,8 % sur l'année. Des emplois ont pu être créés et le taux de chômage a continué de diminuer.

La tendance récessionniste s'est poursuivie au Japon et si le produit intérieur brut n'a reculé que de 0,5% en 1993, ce n'est que grâce aux programmes importants de relance économique du gouvernement japonais. Les investissements privés ont encore diminué, les entreprises japonaises étant soucieuses de consolider leur position financière. En outre, l'évaluation du yen s'est répercutée sur la compétitivité internationale des entreprises japonaises. La consommation privée a stagné à la suite de la diminution des emplois et à cause de la quasi-stagnation des revenus des ménages.

L'Union Européenne a connu en 1993 une baisse du produit intérieur brut réel de 0,5%. Le commerce intracommunautaire a diminué en 1993 suite à la prolongation des tendances récessionnistes. Les turbulences monétaires ont affecté les flux commerciaux. Les déficits publics se sont encore accrus durant l'année. L'année dernière, une convergence prolongée a marqué l'évolution des taux d'intérêt des principaux pays industrialisés. La réalisation des conditions économiques permettant des politiques monétaires plus conciliantes en Europe a permis aux taux européens à court terme de combler une bonne partie de leur écart avec ceux des Etats-Unis; l'assouplissement exceptionnel de la politique monétaire japonaise a conduit à une importante réduction du niveau des taux à court terme de ce pays. Ce rapprochement des conditions financières fut encore plus net en ce qui concerne les taux d'intérêt à long terme : les écarts entre les grands pays d'Europe et les Etats-Unis ont quasiment disparu sur une bonne partie de l'année 1993. L'absence de craintes relatives à l'inflation, le faible niveau de l'activité et donc des besoins de financement, et l'orientation favorable des politiques monétaires sont à l'origine de ce phénomène qui risque toutefois d'accréditer l'idée d'un couplage des taux malgré des cycles conjoncturels divergents.

L'Allemagne et la France ont subi en 1993 la plus grave récession depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Il semble néanmoins que la crise économique ait atteint, au milieu de l'année 1993, son point culminant. Une reprise économique marquée semble toutefois difficile pour 1994. Le produit intérieur brut de l'Allemagne a chuté en 1993 de 1,3% par rapport à 1992. Celui de la France a connu une baisse de 0,9%.

La Grande-Bretagne et l'Irlande furent les seuls pays de l'Union Européenne dont l'économie a connu une croissance de l'ordre de 2% en 1993. Le taux d'inflation n'a été que de 1,4%. Le taux de chômage dans ces pays reste néanmoins très élevé.

Dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale en transition, comme la République Tchèque, la Hongrie et la Pologne, certains signes encourageants permettent de constater que la production économique répond à la libéralisation du système économique et à

un environnement macro-économique relativement stable. Dans ces pays, un nombre important de petites et moyennes entreprises ont été privatisées et les obstacles à la création de nouvelles entreprises ont été considérablement réduits. La transformation et la privatisation des grandes entreprises se sont révélées plus difficiles que prévu, surtout en Hongrie et en Pologne, et les pressions budgétaires continuent à menacer l'atteinte de taux de croissance satisfaisants à moyen terme. La Slovaquie, la Slovénie et les Etats baltes ont réalisé des progrès dans la stabilisation de l'économie, condition importante à la réussite de leurs programmes de réforme.

En Russie, ainsi que dans la plupart des pays issus de l'ancienne Union Soviétique, à l'exception des pays baltes, le manque de stabilité financière reste un obstacle tant à la croissance économique soutenue, qu'à la réalisation des processus de transformation. D'importants subsides budgétaires et l'expansion excessive du crédit ont entraîné une inflation rapide, ont biaisé les aides économiques et ont ralenti la restructuration des entreprises. De substantiels efforts doivent être réalisés afin de juguler l'inflation et de réduire le déficit public.

Beaucoup de pays en voie de développement, notamment en Asie et en Amérique du Sud, ont maintenu une croissance économique soutenue. Le succès économique que connaissent un nombre croissant de ces pays se trouve en contraste avec la situation d'appauvrissement des pays les plus démunis, tout particulièrement en Afrique, dans lesquels le revenu réel par tête continue à chuter et se retrouve à un niveau inférieur à ce qu'il était il y a une ou même deux décennies.

1.2. Réorientation des activités de l'Office du Dueroire

Depuis sa création en 1961, l'Office du Dueroire a toujours été soucieux d'adapter ses services aux exigences nouvelles des exportateurs. A cet égard, il suffit de rappeler les produits d'assurance-crédit que l'Office a, au fur et à mesure, mis à disposition des différents acteurs économiques. Ainsi la police de couverture de la confirmation des crédits documentaires mise à disposition des établissements financiers ou la police des investissements en sont deux exemples.

Il s'est avéré qu'à la suite des changements intervenus au niveau des relations économiques internationales, le cadre tracé par la loi du 25 novembre 1961 s'est avéré trop étroit. Il est en effet important que l'Office puisse affronter ces changements avec la souplesse nécessaire, de façon à ce que les exportateurs puissent continuer à profiter pleinement des services qu'il a pour mission de leur offrir.

A cela s'ajoute le fait que depuis un arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes concernant un problème de distorsion de concurrence entre assureurs-crédit publics et privés, la Commission des Communautés Européennes continue à mener des réflexions au sujet des conditions dans les-

Kassensysteme

Eigene Programmierung. Guter Service. Sehr preiswert.
TA Kassensysteme by BITEC



• CMS 8200
beschleunigt den Kassenvorgang

CITY LUXEMBOURG
ARDENNES MARNACH
NORD ETTTELBRÜCK

• CMS 9200 •
bringt Ihnen schnell
das Geld in die Kasse



BITEC SOLUTION HOUSE

24, Rue Denis Netgen • L-3858 SCHIFFLANGE • Parking
Tél.: 54 49 12/13/14/15

quelles doivent s'inscrire les opérations d'assurance-crédit à l'exportation, un projet de communication étant sur le point d'être finalisé. Il convient donc de tenir compte des nouvelles contraintes qui s'imposent aux assureurs-crédit dans cette matière.

Une mise à niveau du statut de l'Office du Ducroire s'impose de ce fait :

- par l'évolution des techniques du métier et les exigences avec lesquelles sont confrontés les agents économiques luxembourgeois dans le commerce international face à la concurrence étrangère,
- et suite à l'instauration dès le 1er juillet 1990 de la libre prestation des services en matière d'assurance-crédit ainsi que la réalisation du grand Marché Unique en date du 1er janvier 1993 qui ont laissé entrevoir d'autres bouleversements, notamment au niveau de l'application des règles de concurrence.

A cet égard, un projet de loi a été approuvé par le Gouvernement en Conseil au début de l'année 1994 et a été engagé dans la procédure législative.

Afin d'améliorer les services offerts aux exportateurs luxembourgeois, l'Office du Ducroire a pris une participation dans le capital de la COBAC, premier assureur-crédit privé en Belgique. Cette participation complète celle de la Compagnie financière "Société française d'assurance-crédit" (SFAC), actionnaire majoritaire, et celle de l'Office National du Ducroire de Belgique. Les entreprises luxembourgeoises disposent de ce fait pour leurs transactions commerciales d'une panoplie plus complète des facilités d'assurance-crédit.

A la suite de ces accords, l'Office du Ducroire n'offrira plus directement la couverture du risque commercial court terme sur les pays membres de l'OCDE et les portefeuilles existants couvrant ces risques vont être transférés à la COBAC. L'Office gardera néanmoins les contacts opérationnels et commerciaux avec les exportateurs luxembourgeois et ce même pour les risques pris en charge par la COBAC.

Les exportateurs pourront de ce fait bénéficier pleinement des synergies acquises au niveau de la prise de risque et de sa prévention ainsi qu'au niveau de la qualité et la quantité de l'information financière et commerciale obtenue sur les clients assurés.

2. ACTIVITES DE L'OFFICE DU DUCROIRE EN 1993

2.1. Opérations assurées pour le compte de l'Office

2.1.1. Opérations assurées

Au courant de l'exercice 1993, l'Office du Ducroire a émis des polices pour son propre compte pour un montant de 1870,2 millions de francs contre 1.777 millions de francs en 1992 ce qui représente une légère hausse de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent.

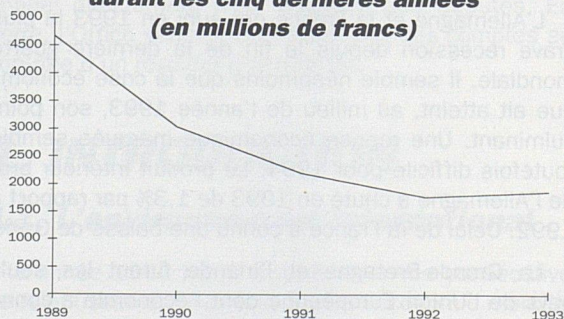
Ces chiffres sont à voir sur la toile de fond de l'évolution du commerce extérieur du Luxembourg, particulièrement marqué par le climat économique morose en Europe qui recueille 83% des exportations luxembourgeoises.

Le mouvement régressif en valeur des exportations luxembourgeoises entamé en 1992 s'est encore accentué en 1993 et approche 5% d'après les derniers chiffres disponibles.

Cette évolution est à voir en relation avec la situation compétitive du pays. Les indicateurs de compétitivité cités par le Statec, outre le taux de change effectif élevé et la piètre performance en matière d'inflation, relèvent un recul de l'indice des prix industriels, une continuation de la détérioration des termes de l'échange et une évolution alarmante du coût salarial unitaire pour conclure : 'L'image d'ensemble dégagée, sans être absolument univoque, est celle d'une dégradation inquiétante de la position concurrentielle.'

Les opérations assurées représentent 512 contrats individuels contre 582 en 1992 et par conséquent le montant moyen par marché assuré s'élève à 3,6 millions de francs contre 3 millions de francs en 1992.

Opérations assurées par l'Office du Ducroire durant les cinq dernières années (en millions de francs)



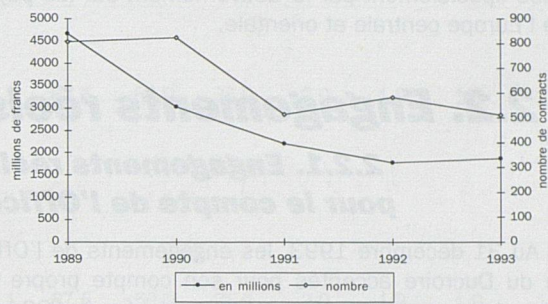
La plupart des opérations ont pu être réassurées à hauteur de 50% par l'assureur-crédit belge, à l'exception de certains marchés avec des pays sur lesquels l'Office National du Ducroire ne pouvait accepter la couverture du fait d'engagements importants contractés antérieurement sur ces pays.

2.1.2. Opérations réassurées par l'Office luxembourgeois

En application de la convention de collaboration signée en 1963 entre l'Office National du Ducroire et l'Office du Ducroire, l'Office luxembourgeois réassure les opérations conclues soit par des exportateurs belges intégrant des produits ou des services d'origine luxembourgeoise, soit par des banques belges finançant des exportations luxembourgeoises.

Pendant l'exercice sous revue, 31 marchés de ce type comportant des produits luxembourgeois d'un montant de 110,4 millions de francs ont ainsi été réassurés; l'année précédente, les chiffres respectifs avaient concerné 28 marchés représentant 161 millions de francs. L'Office a ainsi assuré, par le biais de la réassurance, quatre entreprises luxembourgeoises.

Opérations assurées par l'Office du Ducroire durant les cinq dernières années (en millions de francs)



| | Opérations assurées | | | |
|------|---|--|---|--|
| | Opérations assurées ⁽¹⁾ en cours d'exercice | | Opérations réassurées ⁽²⁾ en cours d'exercice | |
| | Nombre d'opérations | Montants assurés (en milliers de francs) | Nombre d'opérations | Montants réassurés (en milliers de francs) |
| 1964 | 11 | 2.161 | 64 | 6.072 |
| 1965 | 3 | 1.796 | 213 | 50.666 |
| 1966 | 15 | 5.373 | 385 | 73.208 |
| 1967 | 152 | 40.994 | 270 | 46.033 |
| 1968 | 463 | 85.410 | 240 | 38.200 |
| 1969 | 308 | 77.909 | 137 | 31.276 |
| 1970 | 223 | 105.836 | 136 | 58.929 |
| 1971 | 330 | 342.797 | 219 | 77.716 |
| 1972 | 347 | 335.471 | 435 | 123.084 |
| 1973 | 684 | 580.360 | 423 | 120.460 |
| 1974 | 412 | 606.583 | 267 | 106.583 |
| 1975 | 317 | 761.818 | 95 | 66.452 |
| 1976 | 305 | 1.117.062 | 63 | 20.956 |
| 1977 | 1271 | 2.102.947 | 72 | 54.492 |
| 1978 | 907 | 2.036.400 | 112 | 68.800 |
| 1979 | 1206 | 2.379.200 | 76 | 39.400 |
| 1980 | 1219 | 2.439.900 | 210 | 135.000 |
| 1981 | 726 | 1.820.200 | 178 | 658.200 |
| 1982 | 785 | 2.124.600 | 80 | 219.400 |
| 1983 | 894 | 1.956.300 | 23 | 19.100 |
| 1984 | 1341 | 3.429.200 | 34 | 90.400 |
| 1985 | 1214 | 2.679.000 | 28 | 111.700 |
| 1986 | 1330 | 2.962.000 | 17 | 9.580 |
| 1987 | 1713 | 3.748.000 | 21 | 80.080 |
| 1988 | 950 | 1.762.000 | 6 | 14.056 |
| 1989 | 807 | 4.674.000 | 21 | 82.294 |
| 1990 | 823 | 3.028.000 | 21 | 221.164 |
| 1991 | 514 | 2.200.336 | 15 | 235.044 |
| 1992 | 582 | 1.776.915 | 28 | 160.930 |
| 1993 | 512 | 1.870.258 | 31 | 110.376 |

⁽¹⁾ Exportations effectuées par des entreprises luxembourgeoises

⁽²⁾ Exportations ou financements belges assurés par l'OND incorporant des produits fabriqués au Luxembourg et réassurés par l'Office luxembourgeois

2.1.3. Opérations assurées pour le compte de l'Etat

En 1993, 4 opérations ont fait l'objet d'une couverture pour le compte de l'Etat. Certaines de ces opérations ont été imputées sur les lignes de crédit accordées spécialement par le Gouvernement sur les pays de l'Europe centrale et orientale.

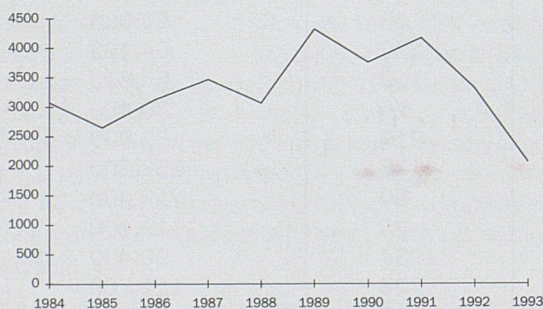
2.2. Engagements réels

2.2.1. Engagements réels pour le compte de l'Office

Au 31 décembre 1993, les engagements de l'Office du Ducroire acceptés pour son compte propre à l'égard de ses assurés se sont élevés à 1964,3 millions de francs contre 2921,9 millions de francs au 31 décembre 1992 soit une diminution de 32,7%. Cette chute importante, qui suit une baisse de 23% constatée déjà l'année précédente, s'explique d'une part par la poursuite du ralentissement économique et commercial dans la plupart des pays industrialisés, et d'autre part par le nombre limité d'entreprises luxembourgeoises actives sur les marchés de la grande exportation. De plus, en 1993 un important contrat d'assurance des investissements est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.

Les engagements réels représentent le total des créances couvertes par l'Office dans le cadre de polices d'assurance émises en 1993 ou au cours d'exercices antérieurs, mais dont le remboursement n'aura lieu qu'à des échéances situées à des dates ultérieures.

Evolution des engagements réels de l'Office du Ducroire durant les dix dernières années (en millions de francs)



2.2.2. Engagements réels pour le compte de l'Etat

Les engagements réels résultant de polices d'assurance émises pour le compte de l'Etat se sont élevés au 31 décembre 1993 à 22,7 millions de francs contre 396,5 millions de francs l'année précédente. Ceci représente donc une chute très importante des engagements pour le compte de l'Etat. Cette chute s'explique qui par la non-reconduction d'un contrat dans le domaine de l'assurance des investissements et qui par la non-réalisation de marchés à l'exportation pour lesquels une imputation sur le compte de l'Etat avait été accordée à la suite de la gravité des risques que ces marchés comportent. En outre, les lignes de crédit court terme mises à disposition de l'Office par le Gouvernement n'ont été que faiblement utilisées. Ce phénomène s'explique en partie par l'amélioration de l'environnement économique et financier dans certains pays de l'Europe centrale et orientale de sorte que l'Office s'est vu en mesure de reprendre certaines affaires pour compte propre.

2.2.3. Engagements réels totaux de l'Office du Ducroire

Les engagements réels totaux de l'Office du Ducroire pour compte propre et pour compte de l'Etat sont tombés de 3318,4 millions de francs au 31.12.1992 à 1987 millions de francs au 31.12.1993 ce qui représente une baisse de 40,2% par rapport à l'année précédente.

63,3% des engagements de l'Office du Ducroire soit 1259 millions de francs viennent à échéance en 1994. On peut donc constater que l'Office possède une structure d'engagements à court terme très importante et que les engagements à moyen et long terme représentent 36,6% des engagements totaux de l'Office au 31.12.1993.

Au 31 décembre 1993, les retards de paiement constatés, c.-à-d. les échéances de paiement échues mais non encore payées se sont élevées à 223,7 millions de francs ce qui représente une augmentation très nette par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par un retard de paiement sur un contrat important intervenu au courant du deuxième semestre 1993. Des discussions sont en cours avec le débiteur afin de trouver un arrangement sur les remboursements futurs.

L'expérience montre que certains des retards constatés par l'Office au 31.12.1993 seront résorbés par

Engagements réels totaux au cours des quatre dernières années

(au 31 décembre de chaque année en millions de francs)

| | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 |
|------------------------------------|---------|---------|---------|---------|--------|
| Engagement pour compte de l'Office | 3.972,5 | 3.420,5 | 3.827,6 | 2.921,9 | 1964,3 |
| Engagement pour compte de l'Etat | 337,0 | 337,4 | 335,3 | 396,5 | 22,7 |
| Engagements réels totaux | 4.309,5 | 3.757,9 | 4.162,9 | 3318,4 | 1987,0 |

Echéancier des engagements réels au 31 décembre 1993

(en millions de francs)

| | Total | Retard | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 -2015 |
|--|---------|--------|---------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|------|---------------|
| Engagements pour le compte de l'Office | 1.964,3 | 226,6 | 1.236,5 | 162,5 | 110,2 | 82,1 | 67,6 | 50,0 | 25,9 | 2,0 | 1,9 | 1,9 | 17 |
| Engagements pour le compte de l'Etat | 22,7 | | 22,7 | | | | | | | | | | |
| Engagements réels totaux | 1.987,0 | 226,6 | 1.259,2 | 162,5 | 110,2 | 82,1 | 67,6 | 50,0 | 25,9 | 2,0 | 1,9 | 1,9 | 17 |

la suite, mais il faudra s'attendre à ce que l'Office, du fait de la poursuite de la situation économique mondiale difficile, doive intervenir durant l'année en cours au titre d'indemnisations d'affaires couvertes qui se seront traduites en sinistres. Dans le cas de sinistres indemnisés, l'Office poursuit des discussions en vue de la récupération de ses créances.

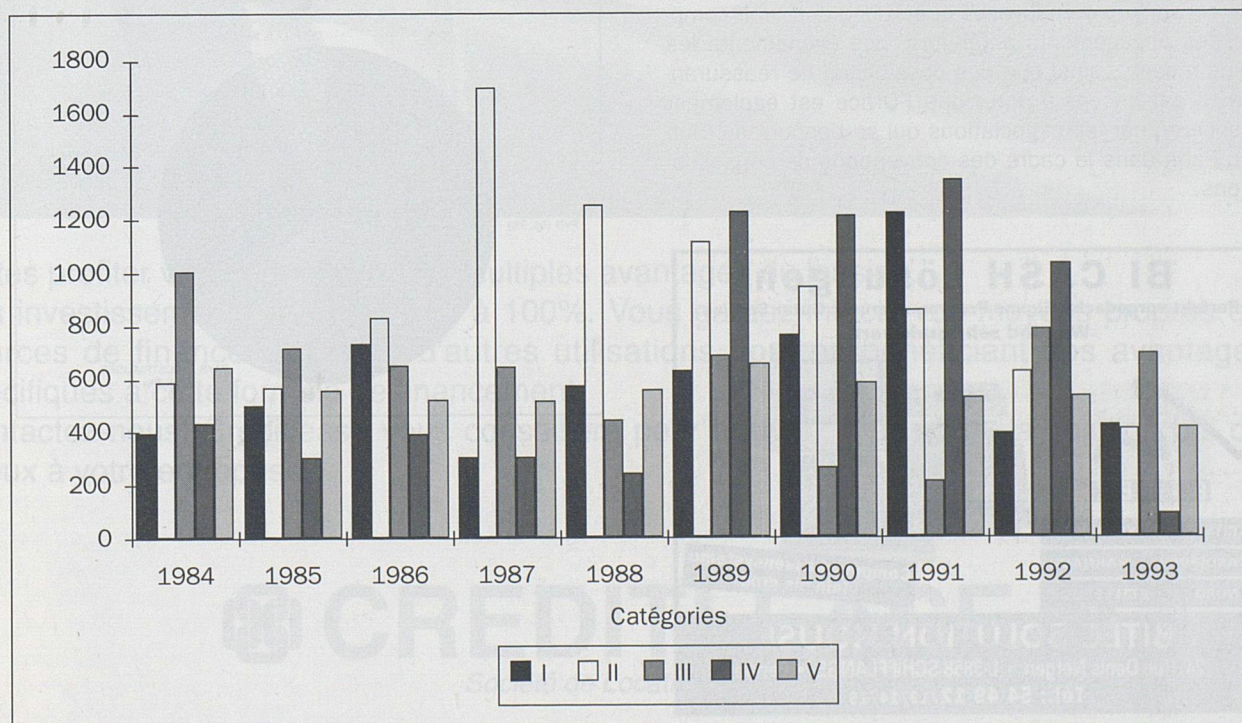
2.2.4. Répartition des risques

La structure de l'économie luxembourgeoise et plus particulièrement l'orientation sectorielle de ses entreprises exportatrices amènent inévitablement l'Office du Dueroire à être soumis à une concentration de risque importante. Ainsi l'Office, tout en essayant d'éviter une concentration de risque excessive, est tributaire des destinations géographiques choisies par les entreprises exportatrices et des secteurs économiques vers lesquels les exportations sont orientées.

De par ces considérations, l'Office du Dueroire ne peut prétendre à disposer d'une répartition aussi équilibrée que possible à l'intérieur de son portefeuille d'assurance. L'assurance des risques politiques inhérents au commerce extérieur entraîne encore une plus grande imprévisibilité étant donné que cette catégorie de risques ne répond à aucune loi de probabilité.

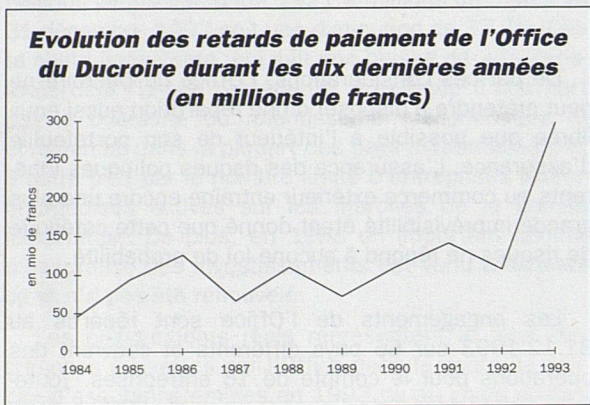
Les engagements de l'Office sont répartis au 31.12.1993 sur 66 pays différents et couvrent des opérations pour le compte de 16 entreprises. Toutefois, l'importance de l'engagement de l'Office varie largement d'un pays à l'autre.

Les 10 pays repris sur la liste suivante représentent les principaux pays débiteurs couverts par l'Office et représentent 74,2 % des engagements totaux de l'Office. L'année précédente, ce pourcentage s'élevait à 79,5 %.



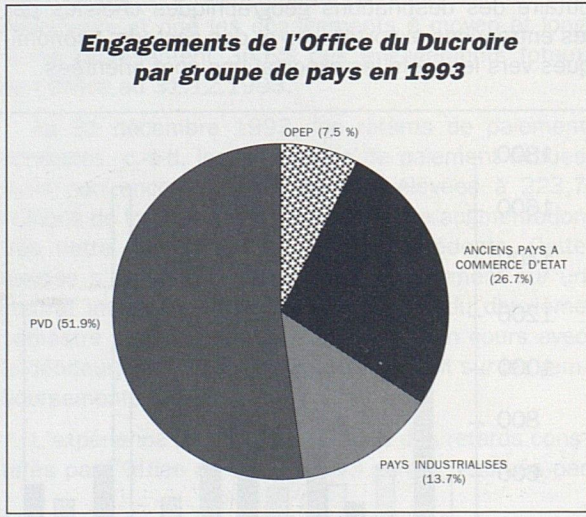
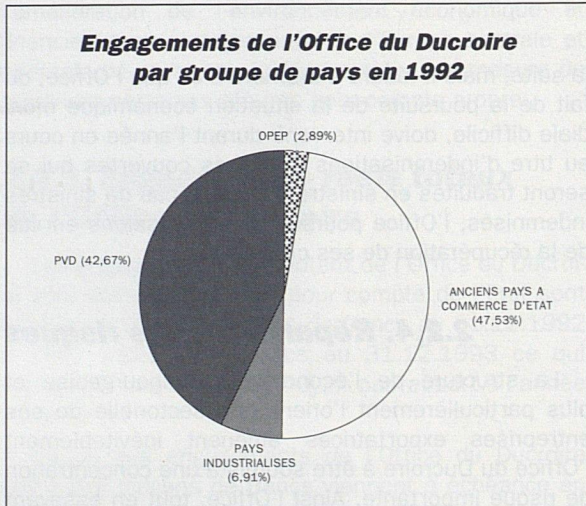
Liste des dix principaux pays débiteurs couverts durant les 5 dernières années par l'Office du Ducroire (par ordre alphabétique)

| 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 |
|-----------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Algérie | Arabie Saoudite | Arabie Saoudite | Afrique du Sud | Afrique du Sud |
| Chine | Chine | Chine | Brunei | Allemagne |
| Congo | Corée du Sud | Corée du Sud | Chine | Arabie Saoudite |
| Hongrie | France | France | Congo | Chine |
| Inde | Hongrie | Hongrie | Hongrie | Congo |
| Pérou | Inde | Inde | Pérou | Dubai |
| Portugal | Pérou | Iran | Pologne | Italie |
| Taiwan | Portugal | Pérou | Singapour | Pérou |
| U.R.S.S | Singapour | Taiwan | Taiwan | Singapour |
| Venezuela | Thaïlande | Turquie | Thaïlande | Taiwan |



Au niveau du Fonds pour le compte de l'Etat, une plus forte concentration des risques est cependant inévitable par le fait que le nombre d'affaires couvertes est très réduit et présente un potentiel de risque élevé.

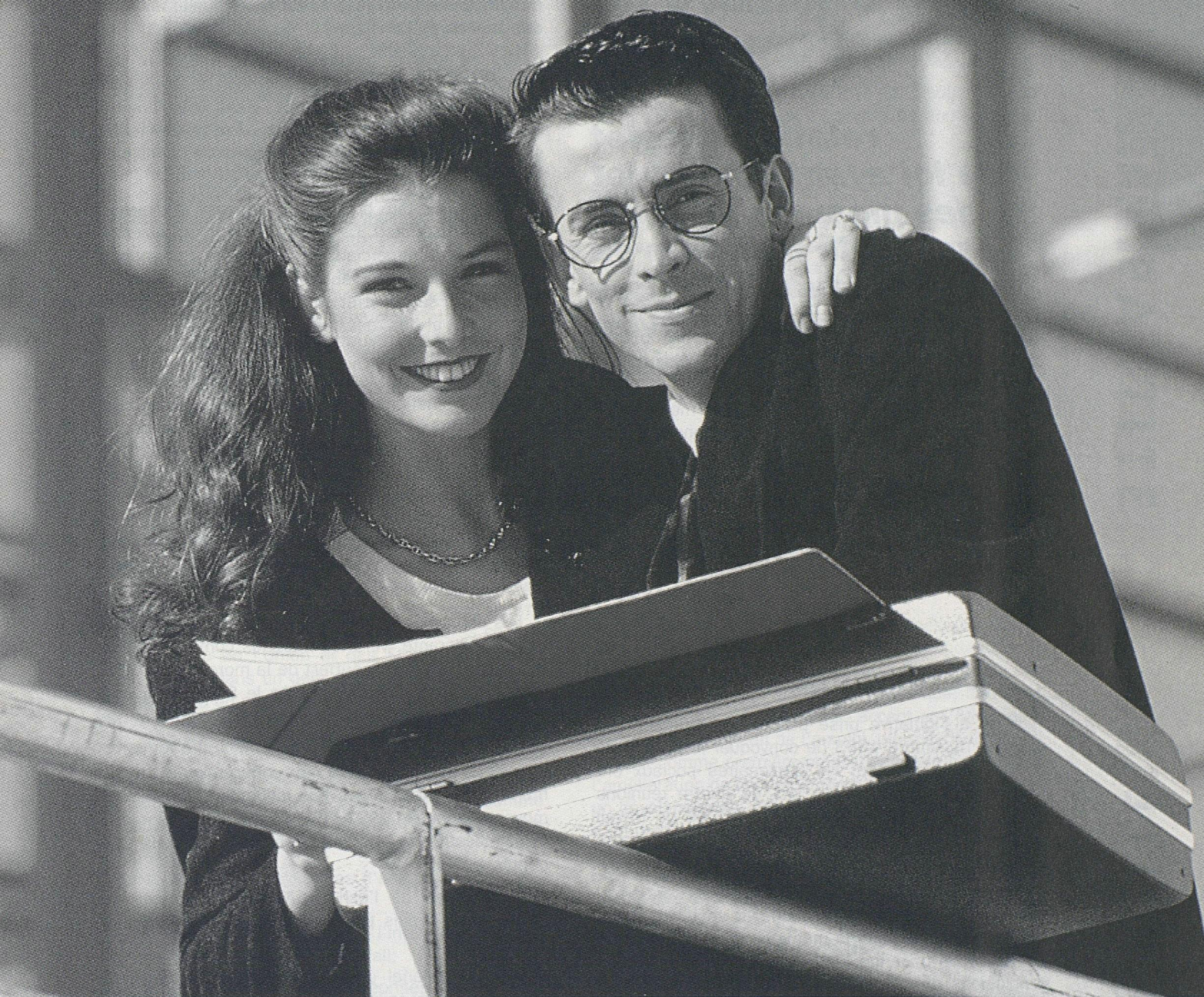
L'Office suit avec une attention particulière l'évolution politique et économique de ces pays. La décision de couverture de nouvelles opérations doit tenir compte des engagements antérieurs, des événements les plus récents, ainsi que des possibilités de réassurance. Il est encore à noter que l'Office est également concerné par les négociations qui se tiennent au Club de Paris dans le cadre des conventions de consolidations.



BI CASH Lösungen
 Perfekt vorgedacht. Eigene Programmierung. Guter Service.
 Wir sind sehr preiswert.

BITEC SOLUTION HOUSE
 24, Rue Denis Netgen • L-3858 SCHIFFLANGE • Parking
 Tél.: 54 49 12/13/14/15

CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR



Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing.

Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Contactez-nous! Créditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

 **CREDITLEASE** 

Société de Location et de Leasing

Société Anonyme

50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 50, Téléfax 45 81 03

Filiale du Crédit Européen S.A.

Extraits de l'avis de la Chambre de Commerce

relatif au projet de loi ayant pour objet des mesures visant à assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises

Le projet de loi vise à couler dans un moule juridique, à caractère obligatoire, les conclusions retenues par le Comité de Coordination Tripartite, en date du 8 mars 1994, dans son avis sur les mesures à prendre dans le cadre de la lutte contre le chômage, de la lutte contre l'inflation et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

1. Le contexte économique et social

Suite à l'initiative prise par le Gouvernement au mois de décembre 1993 de convoquer le Comité de Coordination Tripartite, les partenaires sociaux ont rencontré le Gouvernement lors de quatre réunions plénières et de deux réunions de groupe de travail pour arriver à des conclusions, dont un grand nombre font l'objet du projet de loi sous rubrique.

Les résultats des discussions tripartites sont à placer dans le contexte économique et social de notre pays, mais aussi dans le même contexte, plus large, de l'Union Européenne. Dans son appréciation sur les conclusions du Comité de Coordination Tripartite, la Chambre de Commerce a évidemment tenu compte des préoccupations exposées et des objectifs poursuivis par la délégation patronale.

Les discussions tripartites du début de 1994 se distinguent des discussions tripartites de 1993 par le fait que l'année dernière, les représentants des employeurs ont dû insister pour obtenir la convocation du Comité de Coordination Tripartite, alors que la réaction des syndicats et, dans une moindre mesure, celle du Gouvernement, consistaient à mettre en doute l'existence même d'une détérioration de la situation économique. En 1994, les données et chiffres disponibles sont cependant beaucoup plus révélateurs à ce sujet. Au début, la tendance existait de camoufler l'évolution négative dans les secteurs en difficultés, tels l'industrie, la construction, le commerce et le transport, l'hôtellerie et la restauration, alors qu'on

mettait en exergue les résultats très positifs des secteurs financier, des assurances et des télécommunications. Aussi a-t-il été avancé que le taux de croissance du PIB, tout en régressant, est resté positif au cours des années 1992 et 1993.

Or, les experts internationaux et nationaux sont unanimes à constater une détérioration de la situation compétitive de notre économie. Sans vouloir entrer dans une analyse détaillée, la Chambre de Commerce se doit de rappeler l'évolution négative des principaux indicateurs.

En 1993, le taux d'inflation a dépassé la moyenne communautaire de 0,3% et celui des 4 principaux pays partenaires commerciaux de 0,8%. Le Luxembourg était tombé au 7^e rang au tableau de classement communautaire, sous l'effet conjugué du relèvement des taux de TVA et des taux d'accises, facteurs exogènes, mais aussi de la hausse de tarifs publics internes.

Les augmentations dues aux décisions des pouvoirs publics nationaux ou des autorités communautaires en matière de taxation, se chiffrent selon les auteurs du projet de loi à 0,46% pour 1992 et à 0,7% pour 1993. L'accélération de l'inflation, qui n'est pas imputable aux entreprises car ne provenant pas de hausses de leurs prix de revient, a provoqué l'échéance d'une tranche indiciaire à un moment où la situation compétitive des entreprises luxembourgeoises s'était sensiblement dégradée.

Les échanges extérieurs orientés, dans une mesure prépondérante, vers les marchés communautaires ont particulièrement souffert de la morosité de l'environnement économique. D'après le Statec (voir note de conjoncture 4/93), "il y a sans doute eu des pertes de parts de marché en 1993".

Malgré la hausse des prix sidérurgiques depuis mars 1993, l'indice des prix industriels a reculé en moyenne annuelle 1993/92 de 1,6%. Il est sans doute significatif que la baisse des prix industriels dure depuis 1989.

Les termes de l'échange, dans leur ensemble, connaissent depuis plusieurs années, une détérioration continue.

Le coût salarial unitaire, critère de compétitivité évoqué le plus couramment, n'a pas arrêté de se dégrader depuis 1989. En 1993, les coûts salariaux unitaires ont encore augmenté approximativement de 4,6% pour l'ensemble de l'industrie luxembourgeoise. Si dans la comparaison internationale, l'évolution des coûts salariaux unitaires reste inférieure à celle de l'Allemagne, on doit relever cependant que depuis deux ans (1991) elle dépasse celle de la Belgique et de la France.

Dans ce cadre économique préoccupant, où la gravité de la situation varie d'un secteur à l'autre, et où, pour l'essentiel, seul le secteur financier peut dans la majorité des entreprises enregistrer de bons résultats, les entreprises luxembourgeoises se sont vues confrontées à une augmentation de leur masse salariale de l'ordre de 2,5% ou de 3,8 milliards de francs, par l'effet d'un mécanisme légal ignorant par défini-

tion la situation compétitive individuelle des entreprises.

Il n'est dès lors que normal que l'exigence prioritaire de la délégation patronale au Comité de Coordination Tripartite a porté sur la neutralisation de l'échelle mobile des salaires, et cela à un moment où tous les pays européens ont fait des efforts pour modérer, voire arrêter l'augmentation des coûts salariaux.

Si d'aucuns ont voulu repousser cette demande au rang des revendications "quasi rituelles patronales" visant la "destruction de l'acquis social et du modèle luxembourgeois", un phénomène a cependant amené les responsables politiques et syndicaux à considérer la situation comme préoccupante.

Il s'agit de la progression spectaculaire du chômage qui de janvier 1993 à janvier 1994 est passé de 3.284 à 4.820 demandeurs d'emploi. Cette évolution a été atténuée au niveau du taux de chômage (2,1% en moyenne en 1992; 2,8% en janvier 1994) par la progression simultanée de l'emploi intérieur (+1,7% d'octobre 1992 à 1993).

Les problèmes économique et social sur le plan national ont trouvé une réplique sur le plan communautaire.

Le Conseil européen à Bruxelles des 10 et 11 décembre 1993 a décidé, sur base du "Livre blanc sur la stratégie à moyen terme en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi", élaboré par la Commission de l'Union Européenne, de mettre en oeuvre un plan d'action s'appuyant sur des mesures concrètes au niveau de l'Union et des Etats membres et visant à créer dans un délai rapproché les conditions nécessaires à un renversement de la tendance économique, à renforcer la compétitivité de l'économie européenne et à freiner la progression du chômage.

Les auteurs du projet de loi ont rappelé les mesures considérées par le Conseil européen comme devant retenir l'attention particulière des Etats membres, à savoir

- l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation;
- l'amélioration de la flexibilité à l'intérieur des entreprises et sur le marché du travail;
- l'examen, au niveau des entreprises, de formules économiquement saines de réorganisation du travail;
- réductions ciblées du coût indirect du travail (prélèvements obligatoires);
- meilleure utilisation des fonds publics consacrés à la lutte contre le chômage;
- actions particulières pour les jeunes quittant l'école sans formation particulière;
- développement de l'emploi en relation avec la satisfaction de nouveaux besoins liés à la qualité de la vie et à la protection de l'environnement.

C'est sur cette toile de fond que les discussions tripartites ont abouti à des conclusions que le Gouvernement propose au législateur de réaliser en partie par le projet de loi sous avis.

2. Les mesures proposées

On peut retenir trois volets. Il s'agit de mesures visant le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

L'agencement de ces trois volets traduit bien la démarche des responsables politiques soutenue par les responsables syndicaux.

Une simplification à l'extrême aboutirait à la description sommaire suivante.

Il s'agit d'abord de maintenir l'emploi, surtout par les mesures que l'on doit qualifier de "purement administratives". Comme l'impact d'une tranche indiciaire sur les coûts de production ne peut être nié, mais que, d'autre part, on ne veut en aucun cas mettre en question l'instrument de l'échelle mobile des salaires, il faut "neutraliser" l'inflation par le maintien de la stabilité des prix en se servant de l'arsenal traditionnel et complet de notre législation des prix.

Finalement et pour tenir compte à la fois de la détérioration du coût du facteur du travail et des recommandations découlant du Livre blanc de la Commission sur la compétitivité, il est proposé que l'Etat prenne en charge les cotisations des employeurs du secteur privé à la caisse nationale des prestations familiales, correspondant actuellement à 1,7% de la masse salariale cotisable.

Vu sous cet angle, le paquet de mesures proposées paraît léger par rapport aux recommandations du Livre blanc et aux actions conséquentes qu'aurait exigées la gravité de la situation économique. Il inverse le rang des priorités, mettant l'accent sur des mesures visant le maintien de l'emploi, alors qu'il aurait fallu avoir comme première préoccupation le maintien et l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Seul un développement économique sain fournit les bases d'un progrès social véritable. D'ailleurs, le Livre blanc de la Commission de l'Union Européenne s'inspire plus logiquement d'un ordre de priorités différent, c'est-à-dire la croissance, la compétitivité et l'emploi.

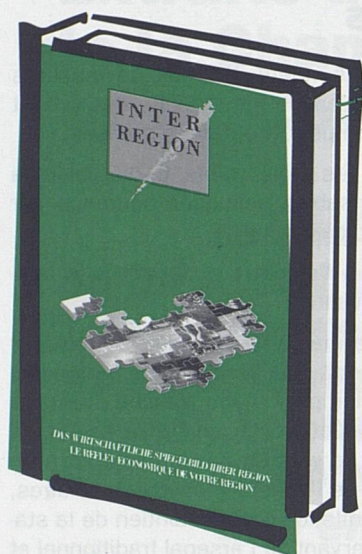
2.1. Les mesures visant le maintien de l'emploi

Depuis la deuxième moitié de 1993, notre pays a connu une progression substantielle du chômage. Avec plus de 4.800 demandeurs d'emploi, sans tenir compte de la zone grise de chômeurs non-déclarés, la situation devient préoccupante, alors que parallèlement l'emploi intérieur augmente également. Cette situation se distingue des évolutions dans d'autres pays où l'emploi ne croît pas.

La croissance de l'emploi intérieur se fait essentiellement grâce à l'afflux constant de travailleurs frontaliers qui passe de 44.900 en octobre 1992 à 48.500 en octobre 1993 (+8%).

Il y a donc dysfonctionnement du marché de l'emploi au Luxembourg. Une des causes est certainement l'inadéquation de la formation des ressources humaines disponibles. Environ 60% des personnes

L'ANNUAIRE D'UNE REGION SANS FRONTIERE (SAAR-LOR-LUX)



Entrez dans une nouvelle dimension géo-économique:
10.500 entreprises, 1.200 secteurs d'activités,
4.200 marques répertoriées, plus de 12.700 Dirigeants.
Distribué gratuitement à plus de 10.500 entreprises.

Un échange de professionnels à professionnels,
pour vendre, acheter et développer
vos actions de marketing.

Pour tous renseignements:
Editus Sarl
28, rue Michel Rodange - L-2430 Luxembourg

Tél 49 60 51 - Fax 49 60 56

inscrites au chômage ont un niveau scolaire ne dépassant pas celui de l'école primaire. La durée d'inscription des chômeurs s'allonge légèrement. Le chômage des jeunes a augmenté (28,4%) sans pour autant atteindre le niveau dramatique du début des années 80.

Il est cependant beaucoup trop facile de croire que le remède consiste à renforcer les obligations de déclaration des employeurs à l'Administration de l'Emploi, moyennant des sanctions pénales plus lourdes. Cette démarche dénote une certaine méconnaissance des mécanismes régissant le marché du travail. Ce marché répond aussi aux lois de l'offre et de la demande, qu'on veuille le reconnaître ou non.

La croissance de l'emploi intérieur par l'apport quasi exclusif de frontaliers peut aussi s'expliquer par le fait que cette catégorie de main-d'oeuvre accepte des salaires moins élevés que les demandeurs résidents, salaires qui dépassent cependant encore largement le niveau des rémunérations dans les régions limitrophes. La discussion relative aux coûts du facteur travail se focalise le plus souvent sur le seul aspect des coûts indirects. Or, sur ce point, le Luxembourg occupe une situation somme toute satisfaisante. Le problème plus réel réside dans le niveau absolu des salaires. C'est le résultat d'une progression économique exceptionnelle de 1987 à 1991, et de mécanismes légaux (adaptations indiciaires et hausses des salaires minima) poussant les salaires vers le haut. Cet aspect devrait certainement faire l'objet de discussions futures.

Le projet de loi aborde le seul volet administratif du marché de l'emploi, alors que le Comité de Coordination Tripartite a également mis l'accent sur la nécessaire intensification des efforts de qualification de la main-d'oeuvre par le biais de la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continue.

Si les mesures techniques de modernisation de l'ADEM trouvent l'appui de la Chambre de Commerce,

on peut d'ailleurs se demander pourquoi il a fallu attendre si longtemps - il n'en demeure pas moins qu'on peut douter de la réelle efficacité des mesures proposées, lorsqu'on sait que dans d'autres pays les activités de placement et de prospection de la main-d'oeuvre sont assumées en partie par des organismes privés.

Parmi les mesures visant le maintien de l'emploi, il faut aussi citer les dispositions relatives à la lutte contre les abus sur le marché du travail qui se traduisent par le non-respect des conditions d'immatriculation à la sécurité sociale, du droit d'établissement, de la délivrance des primes de travail et du travail clandestin. La Chambre de Commerce approuve les mesures visant à préserver des conditions de concurrence loyale entre les entreprises résidentes et les entreprises non-résidentes.

2.2. Les mesures concernant la stabilité des prix

En 1993, l'inflation s'est chiffrée à 3,6% au Luxembourg, reléguant notre pays à la 7^e place au tableau du classement communautaire. Les raisons sont connues: relèvement des taux de TVA et des droits d'accises, hausse des tarifs publics. L'effet est également connu: accélération du jeu de l'échelle mobile des salaires et répercussion du coût des mesures susmentionnées sur les entreprises.

En ce qui concerne l'inflation, notre pays connaît deux problèmes.

D'une part, en vue de la réalisation de l'Union économique et monétaire, il faut respecter l'objectif de 2,5% d'inflation intra-annuelle. D'autre part, le critère de stabilité des prix ne doit pas être dépassé, c'est-à-dire que le taux d'inflation moyen ne peut pas dépasser de plus de 1,5% celui des trois Etats membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. C'est un argument suffisant à lui seul

pour poursuivre la stabilisation des prix. Les premiers taux mensuels de 1994 sont encourageants à cet égard, même s'ils sont biaisés par un repère de comparaison 'janvier 1993' exceptionnellement élevé, et hypothéqués par un risque d'augmentation des tarifs publics, surtout à l'initiative des nouveaux responsables communaux entrés en fonction au début de 1994.

A cet égard, l'exigence d'une délibération du conseil communal pour toute hausse des tarifs, qui exige une prise de conscience réelle de l'impact des décisions à prendre, trouve l'approbation de la Chambre de Commerce.

D'autre part, l'inflation se répercute à travers l'échelle mobile des salaires sur les coûts de production des entreprises.

Ce problème incontournable reste intact, sauf que la contribution sociale, dont question ci-après, sera neutralisée au niveau de l'indice des prix à la consommation.

Les auteurs du projet de loi proposent un blocage à la hausse des loyers commerciaux et rappellent que le pouvoir exécutif dispose d'une législation sur les prix somme toute complète pour la surveillance, le contrôle et la fixation des prix. Il est indéniable que la lutte contre l'inflation requiert l'attention de toutes les parties concernées, y compris les entreprises dans leur propre intérêt.

2.3. La compétitivité des entreprises

Il convient de rappeler l'appréciation portée par les experts des organisations internationales (FMI, OCDE, Commission de l'Union Européenne) sur la situation économique du Luxembourg, qui concordent pour dire que l'évolution du coût du facteur de production travail est préoccupante. Le coût salarial unitaire échappe cependant pour partie au pouvoir décisionnel des entreprises, alors qu'il est conditionné par l'échelle mobile des salaires, instrument qui dans son étendue n'est d'application que dans un seul Etat membre, le Luxembourg. Il n'est donc point étonnant que les organisations patronales ne se lassent de demander la neutralisation de cet instrument.

Or, face aux chiffres éloquentes à cet égard et dont l'évolution préoccupante ne peut être niée, on assiste maintenant à l'argumentation suivante: "La compétitivité des entreprises est un concept bien plus complexe que ne le laisse croire le discours simplificateur du patronat luxembourgeois, qui s'acharne sur l'indexation automatique des salaires."

Et les auteurs du projet de loi de faire la démonstration en se référant aux éléments de prix (dont le facteur coût du travail), aux éléments qualitatifs, aux positions de marché et aux éléments de structure. "L'évaluation de la compétitivité repose ainsi sur une appréciation de la performance économique d'ensemble et ne saurait être déduite de l'évolution de tel ou tel paramètre considéré de manière isolée. L'élaboration du tableau de bord de l'économie luxembourgeoise découle précisément d'une telle approche globale."

La Chambre de Commerce peut accepter du point de vue scientifique que la notion de compétitivité ne se réduise pas à un seul critère. Elle n'est cependant pas d'accord pour qu'on déduise de l'absence actuelle d'analyses économiques détaillées sur d'autres facteurs de compétitivité, la nécessité de rester inactif au niveau du coût salarial. Ce facteur est bien un élément de gestion qui ne saurait être écarté de l'emprise des entreprises. C'est également le facteur qui, selon les secteurs économiques, intervient entre 30% et 50%, voire davantage, dans le prix de vente final des produits et services.

Dans ce contexte, la réflexion faite par le Statec dans la note de conjoncture (4/93) quant à l'indispensable affinement des analyses est très pertinente.

Aussi l'allègement des charges sociales par la prise en charge de l'Etat des cotisations des employeurs du secteur privé à la caisse nationale des prestations familiales constitue-t-il une mesure à saluer. Elle répond à une revendication de longue date des organisations professionnelles patronales qui avaient exigé l'abolition pure et simple de cette cotisation, dès lors que la politique familiale relève exclusivement du domaine des pouvoirs publics. Les temps où le soutien aux familles des travailleurs incombaient à l'employeur, comme élément du facteur travail, sont révolus depuis longtemps.

Au moment où la cotisation de 1,7% sur la masse salariale cotisable est abolie, il faut rappeler dans quelle mesure le système de financement des prestations familiales issu de la réforme de 1985 a été détourné. Alors que le système initial fixait la réserve de la caisse nationale des prestations familiales à un montant se situant entre 20% et 50% du montant annuel des allocations familiales, ce taux a été augmenté à 100% pour les années 1988 et 1989 et à 65% pour les années 1990 et 1991, de sorte que le taux de cotisation, contrairement à la logique, n'a pas dû être baissé. En outre, de nouvelles prestations, telles l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation d'éducation ont été créées.

Ce n'est que récemment qu'un retour à la logique initiale a été amorcé, à savoir que seules les allocations familiales traditionnelles sont financées par les cotisations des employeurs, ensemble avec l'Etat.

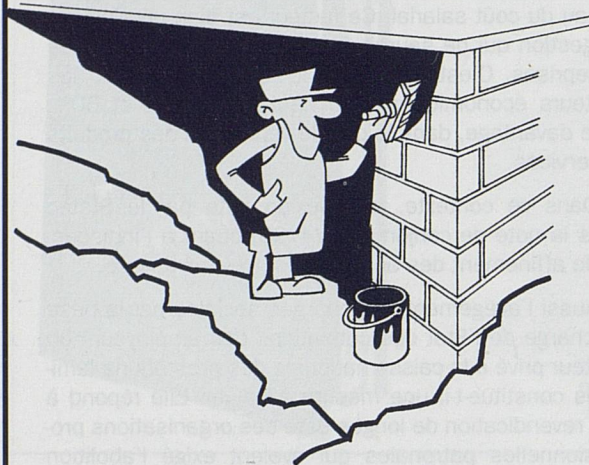
L'abrogation de la charge de 1,7% au titre des cotisations à la caisse nationale des prestations familiales constitue assurément un pas dans la bonne direction.

La bouffée d'oxygène de 2 milliards de francs en régime de croisière (1995) pour les entreprises se réduit cependant à 1,4 milliards de francs, du fait que le Gouvernement entend faire participer les entreprises au financement de cette réduction des coûts salariaux indirects, ce qui dans la seule perspective, allègement du coût du facteur travail, est illogique et difficilement acceptable.

La part de financement à supporter par les entreprises sera prélevée sur le bénéfice, moyennant une augmentation de l'impôt de solidarité de 1% à 4%.

De cette façon, il y aurait "solidarité" entre les entreprises compétitives qui "peuvent tirer profit de l'encadrement et des infrastructures publics mis à

LANCO BLACK



**Der schnelle
und sichere Weg
zur Grundmauerisolierung**

**CENTRE
D'ISOLATION**

Rue Denis Netgen L-3858 Schifflange Tél. 54 20 02

leur disposition et celles des entreprises auxquelles un effort de rationalisation et de restructuration est demandé." L'impôt de solidarité étant destiné à couvrir les dépenses du fonds pour l'emploi et, comme le Gouvernement entend réinstaurer le principe du financement intégral des dépenses à charge du fonds précité en matière d'indemnités de chômage et de garantie des salaires, le "secteur" des entreprises aurait la possibilité de maîtriser sa participation au coût de financement des mesures de réduction des cotisations sociales décidées en sa faveur, en procédant à l'engagement de personnel et en participant aux mesures de relance de l'emploi mises en oeuvre par les pouvoirs publics.

Ce raisonnement méconnaît la réalité économique. Il suppose à tort que les entreprises constituent un groupe homogène, agissant de façon coordonnée, pouvant aisément et de façon cohérente gérer les centres de coût. Il y a bien des différences sectorielles et les arguments des auteurs du projet de loi pour justifier l'abolition de la cotisation de 1,7% se basent justement sur le fait que certains secteurs sont plus affectés par la crise économique et ont besoin d'un allègement des charges sociales.

Le raisonnement ne vaut pas sur un deuxième point. Les entreprises des différents secteurs se caractérisent par des profils divergents des postes de travail offerts. Ainsi les besoins en personnel des entreprises du secteur financier, les plus affectées par le relèvement de l'impôt de solidarité, sont-ils différents des profils des salariés licenciés pour des raisons économiques par les entreprises industrielles ou artisanales. Cette argumentation traduit une méconnaissance du marché du travail. Elle illustre cependant la démarche consistant à croire que déjà la seule déclaration des postes vacants à l'ADEM suffit pour résoudre le problème des demandeurs d'emploi qualifiés.

La diminution des coûts salariaux des entreprises de 1,4 milliards est bien réduite au regard du coût de 3,8 milliards d'une tranche indiciaire, que les entreprises doivent supporter depuis le 1er février 1994. La situation des entreprises aurait exigé une initiative plus ponctuelle et plus importante que la réduction de 1,4 milliards de francs, qui ne leur profite dans toute l'ampleur qu'en 1995.

La majeure partie du financement de la réduction des charges sociales est assurée par l'introduction d'une taxe sur les carburants. Elle est qualifiée d'élément de la fiscalité de l'environnement, où d'autres développements ont été annoncés. Pour garder l'efficacité de la réduction de la charge salariale, il est proposé de neutraliser au niveau de l'indice des prix la contribution sociale qui n'entre pas en compte dans le relevé du prix de vente final des carburants.

En appréciant le paquet de mesures en faveur de la compétitivité des entreprises, on doit tirer les conclusions suivantes. L'abolition de la cotisation de 1,7% au titre de la caisse nationale des prestations familiales est une mesure revendiquée depuis longtemps par les entreprises. Elle répond par ailleurs parfaitement à la recommandation du Conseil européen de Bruxelles visant des réductions ciblées du coût indirect du travail. La disparition de cette charge salariale étrangère à la relation de travail rend le relèvement de l'impôt de solidarité plus acceptable, encore que les entreprises performantes puissent s'estimer pénalisées.

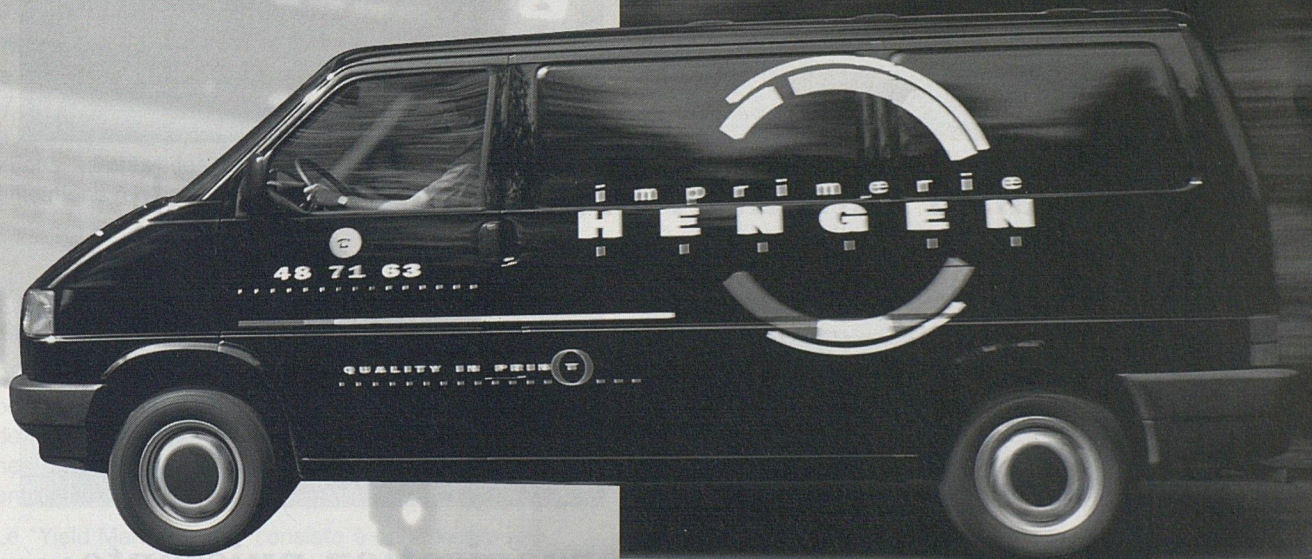
L'introduction d'une contribution sociale, au lieu d'une taxe "écologique" sur les carburants ne préjuge pas l'avis du Conseil Economique et Social sur ce sujet, avis attendu pour le mois de juillet 1994.

La neutralisation de la contribution sociale au niveau de l'indice des prix confirme le bien-fondé des reproches adressés à l'instrument de l'échelle mobile des salaires.

PERFORMANCE & TECHNIQUE

- IMPRESSION DE VOS DOCUMENTS
- FLASHAGE DE VOS FICHIERS
- COMPOSITION DE VOS MISES EN PAGES
- DIGITALISATION DE VOS LOGOS
- MISE AU NET DE VOS LAYOUTS
- CRÉATION SELON VOS IDÉES

- BROCHURES
- JOURNAUX
- PAPIER EN CONTINU
- ANNONCES
- PÉRIODIQUES
- AFFICHES
- MAILINGS
- DÉPLIANTS
- LIVRES
- ÉTIQUETTES
- PAPIERS À LETTRES
- RAPPORTS ANNUELS



NOUS SOMMES EN MOUVEMENT



IMPRIMERIE HENGEN SARL

14 RUE ROBERT STUMPER
ZONE D'ACTIVITÉ CLOCHE D'OR
BP 1825 L-1018 LUXEMBOURG
TEL. 48 71 63 • FAX 40 46 18

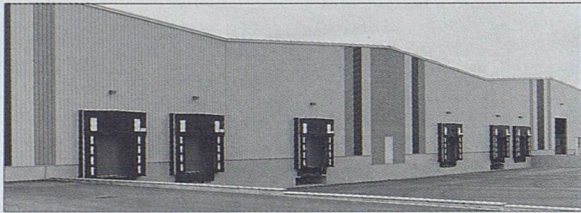
Les avantages à toute épreuve du hall Remco

Le 5 octobre: on commence...

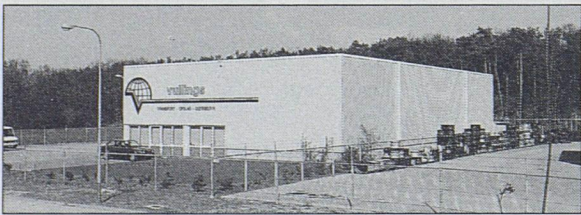
Le 25 octobre: c'est terminé!



Une portée libre unique.



Frais d'entretien? Prix au m²? Réduits!



Un système fiable, une organisation puissante.

Remco Building Systems: Interrogez-nous!

Oui, je désire recevoir, sans aucun engagement, de plus amples renseignements sur le Système Remco.

- Envoyez-moi directement des informations plus détaillées.
- Votre conseiller peut me téléphoner pour un rendez-vous.

Entreprise: _____

Mr/Mme: _____

Tél.: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Commune: _____

Remco conçoit, calcule, produit et monte votre hall complet en acier, y compris le revêtement du toit et des murs. Le tout sous une seule direction, car nous n'avons qu'une parole. Tant en ce qui concerne les frais de construction que les délais de livraisons.

Interrogez votre entrepreneur à propos de REMCO. Ou renvoyez-nous le bon pour de plus amples détails.

P.M.L.
project management luxembourg

85, Avenue Guillaume
1651 LUXEMBOURG
Tél. 45 77 95 - Fax 45 77 97

remco
building systems

J. Monnetlaan 3
1804 Vilvoorde-Cargovil
Tél. 02/253.24.00 - Fax 02/253.24.56

PLAN D' ACTIONS COMMUNAUTAIRES EN FAVEUR DU TOURISME: ACTIONS POUR 1994

La Commission a été chargée par le Conseil des Ministres de mettre en oeuvre un plan d'actions en faveur du tourisme. Les actions entreprises sont approuvées, contrôlées, puis évaluées par l'Unité "Tourisme" de la Direction générale XXIII.

Le présent appel d'offres/appel à propositions s'inscrit dans la deuxième phase du plan d'actions communautaires triennal. La Communauté évaluera attentivement les résultats des travaux réalisés dans le cadre du plan et décidera de ses futures activités dans le domaine du tourisme.

Appels d'offres et appels à propositions

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES APPELS D'OFFRES ET APPELS À PROPOSITIONS

Pour la mise en oeuvre du plan d'action communautaire en faveur du tourisme, adopté par le Conseil le 13.7.1992 (JO N° L 231 du 13.8.1992), la Commission lance quatre appels d'offres et deux appels à propositions auprès des organisations possédant les qualifications requises.

Les 4 appels d'offres

1. Etude "Le Yield Management dans les petites et moyennes entreprises du tourisme"

Objectif: Le but de cette étude est d'analyser les possibilités et les moyens d'adapter les techniques de "Yield Management" déjà utilisées dans certaines branches du tourisme aux petites et moyennes entreprises du secteur.

Le "Yield Management" consiste à optimiser la gestion informatisée de la réservation des services touristiques (essentiellement transport et hébergement). Il permet de moduler en particulier les prix des prestations sur des périodes de temps très courtes, en fonction de la connaissance approfondie de la fréquentation de certains groupes de clientèle, identifiés selon leur catégorie socio-professionnelle, leur âge et/ou leur origine géographique.

2. Etude "Tourisme d'Affaires et de Congrès"

Objectif: Le but de cette étude est de disposer d'une évaluation quantitative et qualitative de l'offre et de la demande pour le tourisme d'affaires et de congrès (y compris le tourisme de motivation). Cette évaluation devra également faire apparaître les problèmes liés à son développement.

3. Préparation d'un guide pratique à l'usage des touristes

Objectif: Afin de répondre aux besoins en tant que consommateurs de biens et services touristiques dans l'EEE, la Commission propose de financer la collecte et l'édition d'informations à mettre à leur disposition, à la fois sous forme de brochure conviviale et d'outil d'information informatisé. Le produit fini fournira aux touristes les informations essentielles qui faciliteront leurs voyages dans l'Espace économique européen (Union Européenne et AELE).

4. Etude et actions pilotes "Tourisme des Jeunes"

Objectif: L'objectif de cette initiative est d'examiner les possibilités d'améliorer le tourisme des jeunes et, partant, de promouvoir leurs connaissances des cultures et modes de vie dans les divers Etats membres. Il s'agira pour ce faire de fournir davantage de produits et services à destination de cette frange de la population, lesquels devront bénéficier d'une meilleure publicité et d'une bonne accessibilité.

Les 2 appels à propositions

1. Education et formation dans le domaine touristique

Objectif: La Commission lance un appel à propositions dans le domaine de l'éducation et de la formation touristiques afin de soutenir et promouvoir les projets pilotes transnationaux et transfrontaliers visant à:

- a. familiariser les jeunes avec la filière touristique, notamment en diffusant des informations relatives aux activités, carrières et compétences touristiques;
- b. établir une coopération transnationale et transfrontalière visant à améliorer l'éducation et la formation dans tous les domaines touristiques, notamment dans le domaine de la formation à dispenser aux formateurs, ainsi qu'à créer des réseaux de contact en vue d'améliorer la qualité des services offerts.


2. Tourisme culturel

Objectif: La Commission des Communautés Européennes lance un appel à propositions en vue de promouvoir et faciliter l'instauration et l'utilisation de réseaux européens de contact qui permettront aux voyageurs et aux institutions culturelles d'échanger information et expérience, mettant en exergue la valeur de l'héritage culturel.

Procédure de soumission des candidatures

Le texte intégral des présents appels ainsi qu'une note explicative et une page de couverture d'usage obligatoire pour les candidatures peuvent être obtenus auprès:

DISTRIBUTION GENERALE
Business systems worldwide
LANIER 3400




CITY LUXEMBOURG
ARDENNES MARNACH
NORD ETTLEBRÜCK

Tous les avantages d'un **PAPIER ORDINAIRE** à moindre prix!

BITEC SOLUTION HOUSE
24, Rue Denis Netgen • L-3858 SCHIFFLANGE • Parking
Tél.: 54 49 12/13/14/15

- de l'Euro Info Centre-Luxembourg
auprès de la Chambre de Commerce/FEDIL
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 LUXEMBOURG
Tél: 42 39 39-83 / 42 39 39-74
- de la Représentation de la Commission
Européenne à Luxembourg
Bâtiment Jean Monnet
L-2920 LUXEMBOURG
Tél: 4301-32389
- de l'Unité "Tourisme" de la DG XXIII
de la Commission Européenne à Bruxelles
Télécopieur: 0032 - 2 - 296 13 77.

Les demandes doivent être établies en triple exemplaire et rédigées dans une des neuf langues de la Communauté. La première page doit être la page de couverture. La candidature devra ensuite renfermer, par ordre, une description du projet (maximum une page), tous les détails sur les autres participants et le budget (en écus). Toute autre documentation appropriée devra également être fournie, dans l'ordre demandé ci-dessus.

Les candidatures devront être envoyées par la poste en recommandé, le cachet de la poste faisant foi, ou remises en mains propres pour le **20.6.1994 (17.00 heures)** à

Madame Y. DE RIDDER
Direction générale XXIII
Commission Européenne
Rue d'Arlon, 80
B - 1040 BRUXELLES

Les candidatures devront être transmises sous double pli cacheté; les deux enveloppes porteront, outre l'indication du service destinataire, les mentions suivantes:

"Appel d'offres/Appel de propositions publié au Journal officiel N° C 122 et S 86 du 4.5.1994", suivi de l'intitulé de l'appel d'offres ou de l'appel à propositions

"Ne pas ouvrir par le Courrier".

Les enveloppes autocollantes pouvant être ouvertes et refermées sans laisser de trace ne pourront être utilisées.

Les offres ne pourront être transmises par télécopieur.

Les Douze n'évaluent pas de la même manière le rôle de l'Union en matière de tourisme, en vue de la révision (1996) du Traité - la Commission prépare un livre vert

Il existe des appréciations différentes entre les Douze sur le rôle de l'Union européenne en matière de tourisme. Certains Etats membres estiment qu'en prévision de la révision du Traité prévue en 1996, l'UE devrait s'orienter vers une véritable politique commune dans ce domaine, d'autres, qu'elle n'a qu'un rôle indirect à jouer en ce domaine, qui -au titre de la subsidiarité- relève de la compétence des Etats membres. Ces différences sont apparues assez évidentes lors de la session informelle du Conseil consacrée au tourisme, qui s'est déroulée récemment dans la capitale grecque. Il n'y aura vraisemblablement pas de session officielle "Tourisme" du Conseil dans un avenir prévisible.

Face aux différences d'évaluation, le commissaire européen au marché intérieur M. Vanni d'Archirafi a invité les Douze à privilégier une approche pragmatique; au-delà des positions de principe, la définition de quelques priorités et une méthode de travail qui -tenant compte du caractère diffus et transversal du tourisme- permette de discuter sur des objectifs concrets, pourront faciliter la recherche d'un consensus politique sur l'action future de l'Union en la matière. A son avis, le débat du 15 avril 1994 a fait progresser l'analyse en vue de la révision du Traité. Le commissaire a annoncé que de son côté, la Commission élaborera et soumettra au Conseil, avant la fin de l'année, un "Livre vert" sur le rôle de l'Union en matière de tourisme.

La présidence grecque du Conseil s'est prononcée nettement en faveur de l'inclusion de dispositions ad hoc sur le tourisme dans le traité de l'Union, lors de la révision de 1996; à son avis, "il est nécessaire de se préparer activement et sans perdre de temps à combler le vide, par l'élaboration d'articles concrets concernant le tourisme". La Commission devrait s'en occuper en priorité, en collaboration avec les autres institutions, car "le tourisme représente la branche la plus importante de l'économie européenne". La présidence a aussi souligné que la crise économique, le chômage et les événements survenus dans les régions balkaniques proches de la Communauté entraînent un sérieux risque de stagnation du développement du tourisme, qui par ailleurs contribue, par sa nature même, à la diffusion de la culture et au maintien de relations pacifiques entre les peuples.

Aucune délégation n'a contesté le rôle du tourisme et sa signification particulière pour l'Europe, mais certaines estiment que l'action de l'Union européenne en

ce domaine doit être essentiellement indirecte: il est évident que les réglementations et initiatives communautaires dans des domaines tels que la qualité des eaux de baignade, les financements des Fonds structurels, la libéralisation des transports aériens, les droits des consommateurs, etc. ont une influence parfois fondamentale sur le tourisme; mais il ne revient pas à l'Union, d'après cette thèse, de définir et gérer une politique touristique spécifique. D'ailleurs, le premier rapport de la Commission européenne en ce domaine concerne davantage les initiatives communautaires ayant un impact sur le tourisme que le plan spécifique d'actions en faveur du tourisme.

Source: Agence Europe

Le premier rapport de la Commission sur les actions communautaires affectant directement et indirectement le développement du tourisme fait état de résultats largement positifs

Sur initiative de M. Vanni d'Archirafi, la Commission Européenne a approuvé le premier rapport communautaire sur le tourisme. Ce document donne une vue d'ensemble sur les actions que la CE a menées jusqu'en décembre 1993 au titre des différentes politiques, programmes et mesures communautaires (y compris les moyens financiers alloués à ce sujet) ayant un impact direct et indirect sur le tourisme, notamment: la politique régionale, le marché intérieur, la politique de recherche et de développement, l'action culturelle, la formation et l'éducation, les relations extérieures et la coopération au développement.

Une note du porte-parole de la Commission souligne notamment le rôle essentiel que joue le tourisme pour: le développement économique des régions les moins favorisées, la création d'emplois et la sauvegarde du monde rural. Ceci se reflète dans la politique régionale de la CE: pour la période 1989-1993, le soutien financier communautaire explicitement décidé en faveur du tourisme dans les cadres des objectifs 1, 2 et 5b s'est élevé à 2,3 milliards d'Ecus (auxquels s'ajoute la contribution indirecte au développement du tourisme représentée par l'aide communautaire aux opérations de désenclavement des régions). En outre, les projets relatifs à l'activité touristique ont pu bénéficier de soutiens financiers accordés par le biais de plusieurs initiatives communautaires telles que LEADER, ENVIREG, REGIS, INTERREG, etc...

La Commission insiste sur le fait que l'incidence de l'intervention communautaire sur le tourisme ne peut pas se mesurer uniquement en termes de ressources budgétaires allouées, mais que des mesures réglementaires d'ordre général (achèvement du marché intérieur, abolition des barrières physiques, techniques et fiscales, etc.) ont un impact bénéfique évident sur le développement du tourisme. Parmi les principales actions communautaires concernant les touristes présentées dans le rapport, il faut souligner notamment celles visant à:

- faciliter le franchissement des frontières internes à la CE;
- améliorer l'information et la protection des touristes en tant que consommateurs;
- promouvoir le tourisme comme terrain d'intégration sociale.

Pour les entreprises qui trouvent dans le tourisme leur principale source de revenus, le rapport fait notamment état des travaux relatifs à:

- l'abolition des barrières techniques et légales;
- la sauvegarde d'un marché concurrentiel;
- l'amélioration de l'environnement dans lequel les entreprises (surtout les PME) opèrent en favorisant notamment la coopération transnationale et l'introduction de nouvelles technologies;



INTRALUX LOCATIONS

Camions, camionnettes, minibus
Plateaux, bennes et dépanneuses

| | |
|---------------|------------|
| LUXEMOURG | : 49 23 23 |
| BETTEMBOURG | : 51 98 10 |
| ESCH/ALZETTE | : 54 36 35 |
| ESCH/LALLANGE | : 55 64 84 |
| BASCHARAGE | : 50 02 91 |
| MERSCH | : 32 73 33 |

VENTE - LOCATION CONTAINERS



Z.I. Scheleck - Bettembourg
tél. 51 98 10 - fax 51 91 55

COMMObIL

LE RÉSEAU PROFESSIONNEL !



LE MEILLEUR MOYEN DE RESTER ACCESSIBLE, N'IMPORTE OÙ... ET N'IMPORTE QUAND.

COMMObIL inaugure une nouvelle ère de la communication professionnelle. Il s'agit d'un système de radiotéléphonie performant, permettant instantanément de relier tous les collaborateurs d'une entreprise ou tous les membres d'une équipe de travail. Sur des fréquences sans interférences et à l'abri des écoutes. Et à un prix inférieur à tout autre système identique. Son signal de détresse ajoute la sécurité au confort et à l'utile.

DISTRIBUTEUR:

MOTOROLA

PEACOCK

CONNECTCOM S.à.r.l. (anciens établissements NEU)

9, rue Robert Stumper · L-2557 Luxembourg
Tél: 48 83 11 · Fax: 40 45 39

CONNECTCOM

- le développement d'un système de transport qui est efficace et respectueux de l'environnement.

La Banque européenne d'investissement (BEI), pour sa part, est également intervenue en faveur du secteur "tourisme-loisirs" dans la période 1989-1992 en octroyant 952,6 millions d'Ecus par le biais de prêts globaux et de prêts individuels.

Selon M. Vanni d'Archirafi, ce rapport "montre clairement l'importance de l'action communautaire en faveur du tourisme, et pour cause: ce secteur représente en moyenne dans l'Europe des Douze quelque 5,5% du PNB et même le double en Espagne et en France. Mais, au-delà de sa portée économique, le tourisme est un instrument privilégié de rapprochement entre les citoyens et les cultures des différentes régions d'Europe et représente donc un moyen d'affirmation de l'identité européenne grâce à la rencontre entre touristes et populations locales".

Le plan d'actions communautaires en faveur du tourisme est disponible à la Chambre de Commerce.

Source: Agence Europe

Tourisme: Un secteur créateur d'emplois

L'effet du tourisme sur l'emploi est sous-estimé par les pays membres de l'OCDE. Telle est une des conclusions du séminaire organisé par le Comité du tourisme de l'OCDE à Antalya, en Turquie. Le tourisme représente déjà entre 5 et 10% de la force de travail totale dans beaucoup de pays membres de l'OCDE. Environ 50% des emplois créés par les voyages et le tourisme le sont dans des domaines qui n'ont pas de liens directs avec le tourisme. Hôtel et restauration représentent moins de 20% du total des dépenses des voyages et du tourisme. Les discussions ont montré que si le tourisme est déjà un important créateur d'emplois, son potentiel dans ce domaine est probablement encore plus grand, si l'on en croit les prévisions actuelles de croissance de cette industrie à l'horizon du 21^e siècle. Cette importance devrait être confortée par des mesures et politiques appropriées dans des domaines tels que l'éducation, la formation, les infrastructures, l'organisation des transports et les programmes concernant les marchés du travail.

Source: Agence Europe

PROGRAMME EDI-1994

Concept général

Le programme "EDI - 1994" de la Chambre de Commerce vise à informer sur les potentialités de l'emploi de la technique de l'EDI. A cet égard, une campagne de sensibilisation a été lancée à partir du mois d'avril englobant un ensemble d'instruments destinés aux différents acteurs économiques potentiellement intéressés par la technique de l'EDI.

1. Cycle de séminaires

Le cycle de séminaires qui a débuté récemment par un séminaire de sensibilisation a été poursuivi par un deuxième séminaire "EDI - enjeux et avantages" ayant pour but de présenter les avantages commerciaux, financiers, administratifs et organisationnels dont l'entreprise pourra bénéficier dans le futur grâce à un concept EDI bien structuré et devrait par ailleurs motiver à envisager une utilisation de l'EDI dans l'entreprise.

Le troisième séminaire "EDI - implémentation" s'est adressé aux entreprises se proposant d'adopter le concept EDI pour leur expliquer comment aborder le sujet en pratique. Seront traités, non seulement les questions techniques, mais également les aspects humains (choix du chef de projet, choix des partenaires dans les projets pilotes), les aspects légaux (contrat EDI) et les aspects organisationnels (structure d'un projet EDI).

Le quatrième séminaire est une formation technique pour les informaticiens chargés de mettre en application une solution EDI au sein de l'entreprise. Y seront abordés les standards existants, la problématique d'extraction et de transcodage des données, le choix des protocoles de télécommunications, les conditions préalables au nouveau système informatique etc.

2. Le "helpdesk"

La Chambre de Commerce offrira un service supplémentaire à ses membres en installant un helpdesk EDI ayant pour objet d'informer et de montrer, à l'aide d'une application réelle, les principes de l'EDI.

Le helpdesk est considéré comme complément de ces quatre séminaires et permettra aux entreprises de se faire conseiller de façon plus spécifique et en fonction de leurs besoins particuliers dans la phase initiale de leur projet EDI.

SEMINAIRE 4: EDI - ELEMENTS DE BASE

Date: 14 juin 1994
Lieu: Chambre de Commerce,
7, rue Alcide de Gasperi,

Luxembourg-Kirchberg
(grande salle, rez-de-chaussée)

Horaire: de 09.00 h. à 12.00 h. et
de 14.00 h à 18.00 h

Orateur: M. Bernard HAUZEUR
(Ingénieur Civil électronicien,
Institut d'électricité Montefiore,
Université de Liège)

Frais de participation par personne: LUF 4800.-

Contenu et but:

- Le standard Edifact;
- Autres standards existants (Odette, Edifer, etc.);
- La messagerie X400;
- Protocoles de communication (X25);
- Réseaux de télécommunication (Luxpac, IBM, Infonet, etc.);
- Logiciels de transcodage;
- Logiciels frontaux;
- Solution clearing center externe;
- Critères de choix.

Publications disponibles à la Chambre de Commerce

- United Nations Trade Data Interchange Directory (UNTDID 1993),
Issue S.93A, 205 p. 2.000 LUF
 - United Nations Electronic Data Interchange for Administration, Commerce and Transport Draft Directory, Issue D.93A, 321 p. 2.000 LUF
 - "Le commerce par ordinateurs", Bernard Stoven, Simprofrance + Siprocom, Paris 1990, 902 p. 3.500 LUF
 - Diskette 3,5" UN/EDIFACT Draft Directory D.93A (or another repertory: 90.1, 91.1, 91.2, 92.1, 93.2, ...) 2.000 LUF
 - United Nations Trade Data Elements Directory (UNTDDED 1990),
New York 1990, 325 p.
+
Nouvelle Edition (à publier)
United Nations Trade Data Elements Directory (UNTDDED 1993),
New York and Geneva 1994, 272 p.
Volume 1 - Standard Data Elements 3.500 LUF
- Prix spécial: Tous les ouvrages 10.000 LUF

Chambre de Commerce
Service du Commerce Extérieur
7, rue Alcide de Gasperi
B.P. 1503
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 60
Fax: 43 83 26



LES GRANDES EXPOSITIONS DE "LUXEMBOURG, VILLE EUROPENNE DE LA CULTURE 95"

RÉTROSPECTIVE JOSEPH KUTTER
(1894-1941)

13 décembre 94 - 15 janvier 95

Musée National d'Histoire et d'Art (C)

Grande rétrospective du peintre luxembourgeois le plus important à l'occasion du centenaire de sa naissance.

"LUXE, CALME ET VOLUPTÉ"

Regards sur le Postimpressionnisme: autour de la collection Arthur et Hedy Hahnloser.

14 janvier - 26 mars 95

Casino (A)

Exposition comprenant environ 250 oeuvres de Cézanne, Maillol, Manet, Manguin, Marquet, Matisse, Monet, Redon, Renoir, Rodin, Rouault, Toulouse-Lautrec, Vallotton, Van Gogh, Vuillard e.a.

L'AGE D'OR DU MEUBLE LUXEMBOURGEOIS

(18e - début du 19e siècle)

4 février - 26 mars 95

Musée National d'Histoire et d'Art (C)

Exposition inédite consacrée à un aspect du patrimoine culturel du Grand-Duché de Luxembourg et comprenant une soixantaine de meubles provenant de fonds publics et de collections privées.

MAXIM KANTOR

5 février - 10 mars 95

Tutesall (B)

Grande exposition sur l'oeuvre du célèbre peintre russe contemporain Maxim Kantor, organisée par la Galerie Tretjakov de Moscou avec des oeuvres en provenance de Russie, d'Allemagne, d'Angleterre et de Suisse.

"NOUVELLES QUALITÉS"

L'Art et le handicap entre la marginalité et l'intégration

9 - 12 mars 95

Foires Internationales Luxembourg (B)

Cette exposition permet de découvrir des créations d'artistes handicapés.

"CONFRONTATIONS"

29 mars - 14 mai 95

Hall Victor Hugo (B)

111 artistes contemporains belges et luxembourgeois, dont les oeuvres reflètent 75 ans de création.

"MAIL-ART"

30 mars - 23 avril 95

Konschthaus beim Engel (C)

Exposition de cartes postales peintes par des artistes.

REGARDS SUR LES COLLECTIONS

PRIVÉES LUXEMBOURGEOISES

1 avril - 30 avril 95

Musée National d'Histoire et d'Art (C)

Cette exposition permettra de jeter un regard sur les collections privées et comprendra tant des peintures et des sculptures anciennes et modernes que des ensembles d'art exotique, d'art décoratif ainsi que du mobilier.

REGARDS SUR LES FRONTIÈRES

DE L'UNION EUROPÉENNE

6 - 28 mai 95

Mondorf-les Bains (C)

A partir de douze destins particuliers de gens connus ou inconnus, on explorera par le moyen du reportage photographique (effectué par Yvan Lambert) des lieux frontières qui, à titres divers, ont marqué l'histoire des hommes.

FLEURONS DU VAN ABBE MUSEUM D'EINDHOVEN

13 mai - 25 juin 95

Musée National d'Histoire et d'Art (B)

Une collection exemplaire de peintures du 20e siècle comprenant des oeuvres de Mondrian, Chagall, Kandinsky, Braque, Kokoschka, Picasso, Tapiès e.a.

DES LUXEMBOURGEOIS A L'ÉTRANGER

9 - 25 juin 95

Galerie d'Art, Esch-sur-Alzette (C)

Le travail fait par Marianne Majerus a pour objet de présenter une quarantaine de portraits photographiques tant en couleur qu'en noir et blanc de Luxembourgeois ayant une réputation nationale ou internationale et résidant à l'étranger.

FLORILÈGE DE LA COLLECTION D'ART CONTEMPORAIN

DE LA BANQUE BRUXELLES LAMBERT

24 mai - 2 juillet 95

Casino (A)

Exposition inédite d'une sélection de 120 tableaux provenant de la collection de la Banque Bruxelles Lambert (BBL). La première partie de l'exposition comprend des grands classiques belges du début du 20e siècle tels que de Smet, Permeke, Van den Berghe, Wouters, etc. La deuxième partie est consacrée à des oeuvres des années 60 dont Alexander Calder, Miguel Berrocal, Anton Tapiès, Robert Mapplethorpe, Andy Warhol, Roy

Lichtenstein, etc. La troisième catégorie comprend des œuvres récentes d'artistes contemporains.

CHEFS D'OEUVRE DE LA COLLECTION DU PRINCE DE LIECHTENSTEIN

8 juillet - 3 septembre 95

Musée National d'Histoire et d'Art (A)

Large sélection des plus beaux fleurons des collections princières de Liechtenstein dont des tableaux de Jan Breughel l'Ancien, Lucas Cranach le Vieux, Antonis Van Dyck, Pieter-Paul Rubens, etc. A des peintures et des sculptures s'ajoutent des pièces d'orfèvrerie, de la porcelaine, du mobilier, des armes et d'autres objets d'art. Cette collection n'a jusqu'ici été montrée que deux fois: en 1948 à Lucerne et en 1985 au Metropolitan Museum de New York.

EDWARD STEICHEN (1879-1973)

Le célèbre photographe d'origine luxembourgeoise sera honoré par de prestigieuses expositions.

"The Family of Man"

1 janvier - 31 décembre 95

Château de Clervaux (B)

Récemment restaurée, la plus grande exposition photographique de tous les temps créée en 1955 par Edward Steichen pour le Musée d'Art Moderne de New York réunit 503 photographies de 273 auteurs originaires de 68 pays. Cette exposition explique l'homme par le langage universel de la photographie et s'articule autour des différents thèmes allant de l'amour à la foi en l'homme, en passant par la naissance, le travail, la famille, l'éducation, les enfants, la guerre et la paix. L'exposition sera installée de façon définitive au Château de Clervaux à partir du 3 juin 1994.

"Edward Steichen, photographe"

15 juillet - 27 août 95

Casino (B)

Exposition de photographies originales d'Edward Steichen provenant des collections de la Photothèque de la Ville de Luxembourg et du Musée National d'Histoire et d'Art. Des agrandissements de ses œuvres majeures seront également montrés dans différents quartiers de la Ville de Luxembourg.

"The Bitter Years"

15 juillet - 17 septembre 95

Centre Culturel de Bonnevoie (B)

Cette collection constituée par Edward Steichen retrace de façon impressionnante l'époque difficile de la crise économique des années 30 aux Etats-Unis.

"PAYSAGES: LIEUX ET NON-LIEUX"

Photographie européenne contemporaine

15 juillet - 17 septembre 95

Cercle (Luxembourg) - Galerie Nei Licht (Dudelange) - Galerie Dominique Lang (Dudelange) (C)

Exposition d'œuvres photographiques réalisées par 5 artistes-photographes luxembourgeois et étrangers avec comme thème le paysage luxembourgeois. Cette exposition sera complétée par des œuvres européen-

nes significatives dans ce domaine. Elle est composée de trois parties exposées en trois lieux différents.

IMAGO LUXEMBURGI

22 juillet - 3 septembre 95

Hall Victor Hugo (C)

L'exposition s'écarte volontairement d'une approche muséale scientifique ou pédagogique. Elle brosse le portrait du Grand-Duché par touches successives relevant la poésie et la séduction qui émanent de ses villes les plus belles, de ses paysages contrastés, des objets d'art ou d'archéologie qu'on trouve sur son sol, de sa langue, de sa vie quotidienne, de ses aspirations. Cette exposition est aussi la découverte d'une architecture imaginaire, d'une ville inventée, dessinée pour l'occasion par l'architecte luxembourgeois Léon Krier, qui signe aussi le scénario et la conception globale de l'exposition.

"LE PAIN EUROPEEN"

26 août - 1 octobre 95

Tutesall (B)

Une exposition remarquable permettant de découvrir les traditions de la préparation et de la consommation du pain des différents pays européens.

COLLECTION DU "BRÜCKE MUSEUM", BERLIN

2 septembre - 29 octobre 95

Casino (A)

Exposition de 77 toiles, aquarelles et œuvres graphiques des expressionnistes allemands comme Kirchner, Heckel, Schmidt-Rottluff, Amiet, Nolde, etc.

CINQ SIECLES DE TAPISSERIE FLAMANDE

15 septembre - 15 octobre 95

Château de Vianden (A)

La Manufacture de Malines présente les chefs-d'œuvre de la tapisserie flamande depuis le début du 15^e siècle jusqu'à l'époque contemporaine.

THE SCHOOL OF LONDON

23 septembre - 5 novembre 95

Musée National d'Histoire et d'Art (A)

Exposition d'œuvres de peintres britanniques nés entre 1909 et 1932 dont Francis Bacon, Lucien Freud, Franck Auerbach, Leon Kossoff, R.B. Kitaj, etc.

MEGABUGS: LE MONDE DES INSECTES

16 septembre - 12 novembre 95

Hall Victor Hugo (B)

Exposition scientifique qui a pour but de faire connaître la diversité des formes de l'écologie des insectes, à travers des modèles géants animés, des vivariums avec insectes vivants, des expositions complémentaires et des jeux interactifs.

"CASSE-TÊTES DE 1850 A NOS JOURS"

7 octobre - 5 novembre 95

Konschthaus beim Engel (C)

Exposition originale de casse-têtes provenant de diverses collections privées. Outre la présentation, diverses animations permettent aux visiteurs de découvrir plus profondément cet art.

BERNARD MOLITOR (1755-1833)
ÉBÉNISTE DE LOUIS XVI A LOUIS XVIII
 7 octobre - 10 décembre 95
 Villa Vauban (A)

Exposition unique d'environ 50 pièces de l'ébéniste français d'origine luxembourgeoise et provenant de collections privées et publiques (Louvre, etc).

WORLD PRESS PHOTO
 30 juin 95 - 23 juillet 96
 Théâtre Municipal (A)

Grande rétrospective des meilleures photographies de la presse mondiale des dernières années.

CONCEPTIONS ESSENTIELLES
DANS L'ART DU XXe SIECLE
 11 novembre 95 - 28 janvier 96
 Casino (A)

Attitudes visionnaires dans l'art européen du XXe siècle illustrées par des oeuvres de Joseph Beuys (1921-1986), Yves Klein (1928-1962), Bruce Nauman (*1941), Andy Warhol (1928-1987), Marcel Broodthaers (1924-1976), Robert Ryman (*1930), Carl André (*1935), Mario Merz (*1935), etc.

"JEAN L'AVEUGLE ET L'ART DE SON EPOQUE"
 16 décembre 95 - 18 février 96
 Hall Victor Hugo (A)

Cette exposition nous permet de jeter un regard sur ce demi-siècle où Jean l'Aveugle (1296-1346), roi de Bohême et comte de Luxembourg, marqua la vie politique et culturelle.

ESPACES SACRES. SÉPULTURES ET SANCTUAIRES DE L'ÉPOQUE CELTIQUE ET GALLO-ROMAINE.
 9 décembre 95 - 25 février 96
 Musée National d'Histoire et d'Art (B)

Importante exposition archéologique qui mettra en évidence entre autres les prestigieux ensembles funéraires de Clemency, de Goebange-Scheierheck, de Nospelt-Krekelberg et de Hellange. Les 10 ensembles luxembourgeois seront complétés par des prêts en provenance de France, d'Allemagne et de Grande-Bretagne. L'exposition qui bénéficiera d'une scénographie exceptionnelle illustrera le début de la fusion des deux civilisations de portée européenne - celtique et gallo-romaine.

INFORMATIONS GÉNÉRALES
 Heures d'ouverture
 mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche:
 de 10h00 à 18h00.
 jeudi de 10h00 à 20h00.
 lundi: jour de fermeture à l'exception
 du lundi de Pâques et lundi de Pentecôte.

ouvert les 24 et 31 décembre.
 de 10 h 00 à 16 h 00.
 fermé les 25 décembre et 1er janvier.

PRIX D'ENTRÉE

Cat A
 individuelle: 300 LUF / 50 FRF.
 groupes (min 25 pers), étudiants (munis de leur carte):
 200 LUF / 35 FRF.
 écoles, enfants de -12 ans: gratuit.

Cat B
 individuelle: 200 LUF / 35 FRF.
 groupes (min 25 pers), étudiants (munis de leur carte):
 100 LUF / 17 FRF.
 écoles, enfants de -12 ans: gratuit.

Cat C
 entrée gratuite.

EXPO-PASS' 95
 Validité 1 an

Laissez-passer personnalisé (avec photo) pour toutes les expositions payantes organisées dans le cadre de l'année culturelle du 1er janvier 95 au 28 février 96. Entrées illimitées pour toutes les expositions.

Prix
 Adulte: 4.000 LUF / 700 FRF
 Jeunes (12-18 ans), Etudiants (munis de leur carte):
 2.000 LUF / 350 FRF
 Pas de réduction groupes

EXPO-PASS' 95
 Validité 5 jours

Laissez-passer pour toutes les expositions payantes organisées dans le cadre de l'année culturelle d'une validité de 5 jours continus à partir du premier jour d'utilisation. Entrées illimitées pour toutes les expositions.

Prix
 Adulte: 1.000 LUF / 165 FRF
 Jeunes (12-18 ans), Etudiants (munis de leur carte):
 600 LUF / 100 FRF
 Pas de réduction groupes

VISITES GUIDÉES

Visite guidée avec guide-conférencier pour individuels ou groupes (max 25 personnes).
 pour environ 2 heures: 2.000 LUF / 350 FRF.

N.B. Sous réserve de modifications.
 Réservation de l'EXPO-PASS' 95, des billets pour groupes et visites guidées à partir du 1er octobre 94.

Renseignements supplémentaires:
 tél.: 22 1995 ou fax: 22 2000.

(Situation au 20 mai 1994)

Projets de lois et de règlements soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère de l'Environnement

- Projet de règlement grand-ducal portant adaptation au progrès technique des annexes faisant partie intégrante de la loi
 - relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses
 - modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (1715).

Ministère de la Justice

- Projet de loi portant modification de l'article 11 de la loi du 9 août 1993 réglementant le crédit à la consommation. (1717)

Ministère de la Santé

- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les teneurs maximales pour les résidus des pesticides sur et dans les denrées alimentaires. (1712)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 29 octobre 1990 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des rayonnements ionisants. (1714)

Ministère de la Sécurité Sociale

- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 décembre 1992 relatif au fonctionnement des organes de l'union des caisses de maladie et des caisses de maladie. (1718)

Ministère des Transports

- Projet de règlement grand-ducal portant prolongation des mesures d'assainissement structurel dans la navigation intérieure (1713).

Ministère du Trésor

- Projet de loi portant modification et complément de:
 - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances
 - la loi modifiée du 16 mai 1891 sur le contrat d'assurance
 - la loi modifiée du 7 avril 1976 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière d'automoteurs
 - la loi modifiée du 16 décembre 1963 portant création d'un Fonds commun de garantie automobile

- la loi modifiée du 9 juillet 1937 sur l'impôt sur les assurances
- la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu
- la loi du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et valeurs. (1716)
- Projet de loi portant modification des lois relatives à l'Institut Monétaire Luxembourgeois et au statut monétaire du Grand-Duché de Luxembourg. (1719)

Projet de loi portant réglementation du travail intérimaire et du prêt temporaire de main-d'oeuvre

Le projet de loi sous rubrique a été voté par la Chambre des Députés en date du 28 avril 1994; la publication au Mémorial n'a cependant pas encore eu lieu, de sorte que la date d'entrée en vigueur de la loi n'est pas déterminée à l'heure actuelle.

La Chambre de Commerce présentera, dans la prochaine édition du Merkur, un dossier complet sur les nouvelles dispositions appelées à régir le travail intérimaire.

Par ailleurs, des contrats-type concernant aussi bien les contrats de mission que les contrats de mise à disposition sont en cours de préparation et seront disponibles sous peu.

De plus, la Chambre de Commerce rédigera un vade-mecum s'adressant aux utilisateurs de travailleurs à titre intérimaire.

Enfin, des séances d'information seront organisées dans les locaux de la Chambre de Commerce, dont la première visera plus particulièrement les entreprises de travail intérimaire, tandis que la seconde, prévue pour début juillet 1994, s'adressera à tous les utilisateurs du travail intérimaire.

Projet de loi concernant la santé et la sécurité des travailleurs au travail

Ce projet de loi a été approuvé par la Chambre des Députés en date du 20 mai 1994; le texte, qui n'a pas encore été publié au Mémorial, n'est cependant pas encore en vigueur.

Les dispositions sous rubrique imposeront des obligations aussi bien aux employeurs qu'aux travailleurs.

La Chambre de Commerce prévoit d'organiser en automne 1994 une série de séances d'information s'adressant à toutes les entreprises.

Le programme détaillé de ces manifestations sera annoncé au Merkur en temps utile.

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 19/05/94

ABSINTHE S.à r.l. c2040/93
17, rue Beaumont 13.11.93 - 12.11.94
L-1219 Luxembourg Cessation totale

Actuelle S.à r.l. c2028/93
48, rue de l'Alzette 02.11.93 - 31.10.94
L-4010 Esch/Alzette Cessation totale

Addendum S.à r.l. c2080/94
3a, rue Beaumont 07.05.94 - 06.05.95
L-1219 Luxembourg Cessation totale

Amandine S.à r.l. c2015/93
Centre Commercial Belle Etoile 02.10.93 - 01.10.94
L-1611 Luxembourg Cessation totale

ANEN Marcel c1071/93
15, rue de Luxembourg 14.07.93 - 13.07.94
L-8184 Kopstal Cessation totale

BEA MODEN S.à r.l. c1066/93
41, rue de la Gare 16.09.93 - 15.09.94
L-1611 Luxembourg Cessation totale

Bijouterie France HEGER S.à r.l. c1077/93
24, rue de la Libération 15.07.93 - 14.07.94
L-4210 Esch/Alzette Cessation totale

Bruno Benjamin c1075/93
8, place du Marché 15.07.93 - 14.07.94
L-5555 Remich Cessation totale

Brust-Szarchbart Marthe C1098/93
94, rue de l'Alzette 02.11.93 - 31.10.94
L-4010 Esch/Alzette Cessation totale

CARINA S.à r.l. c2097/94
79, rue de l'Alzette 07.05.94 - 06.08.94
L-4011 Esch/Alzette Transf. immobilière

CHIMAY BIJOUX S.A. c2045/93
17, rue Chimay 02.12.93 - 01.12.94
L-1333 Luxembourg Cessation totale

CHRISNACH Hélène c1097/93
8bis, route de Luxembourg 01.09.93 - 31.08.94
L-3253 Bettembourg Cessation totale

CISCATO-LOESCH Yvette c2011/93
9, rue de l'Alzette 01.10.93 - 30.09.94
L-4011 Esch/Alzette Cessation totale

Colling Gaby c2001/93
53, rue J.F. Kennedy 01.02.94 - 31.01.95
L-4599 Differdange Cessation totale

DANA S.à r.l. c2047/93
13, rue du Commerce 21.03.94 - 20.06.94
L-4067 Esch-sur-Alzette Déménagement

Decker Jean c1072/93
Centre J.F. Kennedy 19.07.93 - 18.07.94
L-9053 Ettelbruck Cessation totale

Drett-Welt-Buttek Esch-Alzette S.à r.l. c2081/94
25, Grand'ru 09.03.94 - 08.06.94
L-4123 Esch/Alzette Déménagement

D'Holzstiffchen an de klenge Buttek c3002/94
9, rue d'Arlon 07.05.94 - 06.08.94
L-7513 Mersch Cessation partielle

FIRPO Juan Carlos c2006/93
47, avenue de la Gare 01.10.93 - 30.09.94
L-1611 Luxembourg Cessation totale

GADA S. A. c2094/94
102, auf dem Kiemel 27.04.93 - 26.07.94
L-9920 Weiswampach Transf. immobilière

GANSEN-SCHMITT Brigitte c2098/94
41A, rue de la Gare 16.04.94 - 15.07.94
L-6440 Echternach Déménagement

Goebel Marie Antoinette c2091/94
av. J.F. Kennedy, 20.04.94 - 19.04.95
L-9053 Ettelbruck Cessation totale

Haentges Charlotte c2063/94
73, Grand'ru 26.01.94 - 25.01.95
L-3113 Bergem Cessation totale

HARLES Fernand c2004/93
19, rue Fr. Clement 01.10.93 - 30.09.94
L-1345 Luxembourg Cessation totale

HORLOGERIE-BIJOUTERIE SPEYER S.à r.l. c2061/93
avenue Gordon Smith 02.02.94 - 30.04.94
L-7740 Colmar-Berg Transf. immobilière

Hydra Bains S.à r.l. c2038/93
17, rue de la Libération 06.11.93 - 05.11.94
L-3510 Dudelange Cessation totale

INDECOM S.à r.l. c2093/94
14, Grand'ru 07.04.94 - 06.04.95
L-6730 Grevenmacher Cessation totale

Institut Parenthèse S.à r.l. c2048/93
19, Grand'ru 03.01.94 - 02.01.95
L-9530 Wiltz Cessation totale

Klasen Marlyse c2048/94
38, avenue Monterey 10.03.94 - 02.01.95
L-2163 Luxembourg Cessation totale

LAUREYS Else c2057/93
57, rue Dicks 06.01.94 - 05.01.95
L-4082 Esch/Alzette Cessation totale

| | | | |
|---|--|---|--|
| Lingerie Moes Concorde S.à r.l. 80, route de Longwy L-8060 Helfent-Bertrange | c2078/94 01.04.94 - 30.06.94 Transf. immobilière | Roeder Norbert Domaine Beaulieu CAP | c2032/93 13.11.93 - 12.11.94 Cessation totale |
| Maison du Lit S.à r.l. 47, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg | c3006/94 12.05.94 - 11.08.94 Déménagement | R. STEINHAUSER S. A. 23, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg | c2077/94 15.03.93 - 14.06.94 Transf. immobilière |
| Maison Guy GENIN & Cie s.e.c.s. 85-91, route de Thionville L-2611 Luxembourg | c1065/93 03.07.93 - 02.07.94 Cessation totale | Schneider Jean-François 201, route de Thionville L-5885 Howald | c2070/94 05.03.94 - 04.06.94 Transf. immobilière |
| MARCIANO GAGLIANELLO Tiziana rue des Bains L-1212 Luxembourg | c2095/94 16.04.94 - 15.04.95 Cessation totale | Shoe Company S.à r.l. 18, avenue de la Gare L-4131 Esch/Alzette | c2027/93 03.11.93 - 02.11.94 Cessation totale |
| MEHRABKHANI Farhamand 19, rue de la Libération L-4210 Esch/Alzette | c1079/93 20.08.93 - 19.08.94 Cessation totale | TAC TIC 14, rue Chimay L-1333 Luxembourg | c3011/94 17.05.94 - 16.08.94 Déménagement |
| Mercerie Victor Hugo S.à r.l. 90, rue Victor Hugo L-4141 Esch/Alzette | c1069/93 12.07.93 - 11.07.94 Cessation totale | TAC TIC Centre Mercure Esch-sur-Alzette | c3011/94 17.05.94 - 16.08.94 Déménagement |
| Meubles Kandel S.à r.l. 3, rue Boltgen L-4038 Esch/Alzette | c2096/94 21.04.94 - 20.07.94 Déménagement | TARTARELLI Maria ép. MAZZONI 8, rue Duchscher L-1424 Luxembourg | c1093/93 10.09.93 - 09.09.94 Cessation totale |
| Meyer-Wagener Lucie 17, rue des Gaulois L-1618 Luxembourg | c3004/94 31.05.94 - 30.08.94 Transformation immobilière | TENDANCE S.à r.l. 22, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg | c2002/93 21.09.93 - 20.09.94 Cessation totale |
| MOD'INN S.à r.l. coin, rue Libération, rue du Moulin L-7210 Esch/Alzette | c2055/93 03.01.94 - 02.01.95 Cessation totale | Theis Edouard 34, avenue G.D. Charlotte L-3440 Dudelange | c2071/94 01.03.94 - 28.02.95 Cessation totale |
| Nickels-Franck Françoise 18, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg | c2005/93 07.10.93 - 06.10.94 Cessation totale | TOP MODE S.à r.l. 36, Grand'rue L-1660 Luxembourg | c2056/93 03.01.94 - 02.01.95 Cessation totale |
| Nilles Camille 5, rue de Bissen L-7712 Colmar-Berg | c3009/94 31.05.94 - 30.05.95 Cessation totale | URHAUSEN Charles 76, avenue G.D. Charlotte L-3440 Dudelange | c1095/93 15.09.93 - 14.09.94 Cessation totale |
| Orient Galerie S.à r.l. 137, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg | c2025/93 07.11.93 - 06.11.94 Déménagement | Weides S.à r.l. Place St. Michel 3 L-7556 Mersch | c2072/94 18.02.94 - 17.02.95 Cessation totale |
| Peffer Simone 23, rue Adolphe Krieps L-4605 Differdange | c2034/93 02.11.93 - 31.10.94 Cessation totale | WIRTH-KOHN Claudia 3, rue de Luxembourg L-8401 Steinfort | c2014/93 15.10.93 - 14.10.94 Cessation totale |
| Peinture Putz S.à r.l. Grand'rue, 1 L-9240 Diekirch | c2083/94 16.03.94 - 15.06.94 Déménagement | WOMAN S.A. 8, rue Beaumont L-1219 Luxembourg | c1060/93 27.05.93 - 26.05.94 Cessation totale |
| Pretty Woman S.à r.l. 19A, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg | c2087/94 03.05.94 - 02.08.94 Transf. immobilière | Zacharias - Orazi Marie-Louise 16, rue des Bains L-1212 Luxembourg | c2024/93 21.10.93 - 20.10.94 Cessation totale |
| QUINTUS-GOERGEN Edith 19, route de Luxembourg L-3253 Bettembourg | c2000/93 01.10.93 - 30.09.94 Cessation totale | | |
| RAMPONI-WILMES Fernande 55, route des 3 Cantons L-4970 Dippach-Gare | c1048/93 01.06.93 - 31.05.94 Cessation totale | | |



Gateway to Japan
EC Export Promotion Campaign

Gateway to Japan

Deuxième campagne de promotion des exporta- tions européennes vers le Japon

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer ses membres que la Commission de l'Union Européenne a lancé en février 1994 la deuxième campagne de promotion des exportations européennes vers le Japon. Cette campagne s'étend sur les exercices 1994, 1995 et 1996, et vise un ensemble d'actions d'initiation à une pénétration durable du marché japonais par les entreprises européennes appartenant à des secteurs compétitifs.

L'objectif est de confronter les entreprises européennes à la concurrence des entreprises japonaises sur le marché japonais afin qu'elles maintiennent leur niveau de compétitivité sur l'ensemble des autres marchés.

La campagne vise à informer les entreprises européennes quant aux potentialités que leur offre le Japon et à coordonner leurs besoins.

Les actions concrètes qui sont prévues dans ce programme consistent en:

- la présentation du marché japonais au cours de séminaires ayant lieu en Europe;
- l'organisation de la participation européenne à des foires (pavillon européen, journée européenne, établissement de contacts, séminaires techniques, etc...);
- la réalisation de missions commerciales sur place, au Japon (contacts à tous les niveaux).

Les secteurs économiques concernés par la première phase de cette campagne visent les entreprises de manutention mécanique, celles de l'équipement médical et l'industrie du meuble.

Un séminaire de présentation de la campagne de promotion et du marché japonais aura lieu à Bruxelles le 13 juin 1994.

Le programme du séminaire, tel qu'il est connu à l'heure actuelle, est le suivant:

Gateway to Japan "Strategic Workshop" (Belgium - Luxembourg) Bruxelles, le 13 juin 1994

- | | |
|---------------|---|
| 9.00 - 9.30 | Registration/Coffee - Handing out of questionnaires/forms |
| 9.30 - 9.40 | Introduction and Welcome - Mr. M. Peereman, National Coordinator Belgium - Mr. Y. Gonner, National Coordinator Luxembourg |
| 9.40 - 9.50 | "Why Japan?" - EC Export promotion Programmes - Mrs. Wallis Goelen, DGI European Commission |
| 9.50 - 10.20 | "Gateway to Japan - Helping you to exploit the Opportunities" - Ms. Nynzi Maung, Project Manager Eurochambres |
| 10.20 - 10.30 | Coffee |
| 10.30 - 13.00 | "Elements of doing business in Japan" - Mr. M. Leemans (Director Asia, Belgian Foreign Trade Office) - 3 case studies (to be confirmed) |
| 13.00 - 14.00 | Lunch |
| 14.00 - 15.30 | Break out session per sector Sector presentation and discussion • Mechanical Handling Equipment Mr. Eckehard Mielke, Sector Manager RB&P • Medical Equipment (chaired by Mr. Geerts, HOSPIBEL) Mr. Detlev Lumma, Sector Manager RB&P • Furniture Mr. Jörg Heilingbrunner, Sector Manager RB&P |
| 15.30 - 15.45 | Coffee |
| 15.45 - 16.15 | Summing up session - Baron Velge, President of the Belgium-Japan Association & Chamber of Commerce |
| 16.15 - 17.00 | Question-time and closing |

Les entreprises intéressées par ce séminaire sont priées de s'adresser à la

Chambre de Commerce,
Service du Commerce Extérieur,
Tél.: 42 39 39 60.

Représentations

- 1 Société française, grossiste en mobilier de bureau recherche multicarte pour le Luxembourg et le Sud de la Belgique.
- 2 Société italienne, active dans le domaine d'articles religieux, recherche représentant au Luxembourg pour le Benelux.
- 3 Deutscher Importeur im Strick- und Wirkbereich für Damen, Herren und Kinder, sucht Handelsvertreter für Luxemburg, Frankreich und Belgien.
- 4 Deutscher Hersteller von Verbindungselementen, Befestigungsartikeln und Eisenwaren, sucht eine Vertretung in Luxemburg.
- 5 Société française, fabricant d'abris de touche pour terrains de football et de rugby, recherche importateur/distributeur d'équipements sportifs au Luxembourg.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération en provenance de différents pays. En cas d'intérêt, veuillez vous adresser au service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce, Madame Hoor, tél.: 42 39 39-84.

Guide du Marché Luxembourgeois '95

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg est en train de préparer une nouvelle édition du "Guide du Marché Luxembourgeois". Il s'agit de la 16e édition d'une publication qui paraît depuis 1954. Ce guide sera diffusé aux hommes d'affaires et aux entreprises qui désirent entrer en relation d'affaires avec notre pays par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, du Service d'Expansion Commerciale du Ministère de l'Economie à Luxembourg, des Ambassades et Consuls Luxembourgeois à l'étranger ainsi que des Ambassades et Consuls étrangers à Luxembourg.

Le guide est donc destiné à promouvoir les relations commerciales nationales et surtout internationales. Afin de mieux pouvoir faire connaître l'activité commerciale luxembourgeoise aux hommes d'affaires étrangers, le guide contient les coordonnées des entreprises industrielles, des commerces de gros et des prestataires de services internationaux actifs au niveau international ainsi qu'un certain nombre d'adresses utiles.

Les entreprises qui avaient déjà figuré dans l'édition précédente ont été contactées dans ce sens par la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce prie les entreprises qui sont intéressées à figurer dans le nouveau guide et qui n'ont pas reçu à ce jour le questionnaire y relatif, de prendre contact avec le Service du Commerce Extérieur. (Mlle Kemp Tél.: 42 39 39 59).

Projet de mission de promotion économique et d'expansion commerciale en Norvège et en Suède

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer ses ressortissants qu'il est prévu d'organiser une mission de promotion économique et d'expansion commerciale en Norvège et en Suède au quatrième trimestre 1994.

Cette mission sera présidée par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et conduite par un membre du Gouvernement.

Les intéressés sont priés de contacter le Service du Commerce Extérieur, Mlle Hirschler, tél.: 42 39 39 45, ou Mlle Kemp, Tél.: 42 39 39 59.

omicron

- Automatismes industriels
- Tableaux électriques
- Groupes électrogènes
- Circulation routière
- Stations de pompage
- Traitement des eaux
- Serrurerie métallique



omicron Distribution sàrl

1, rue Lankelz B.P. 285 L-4205 Esch sur Alzette
Tel.: (00352) 55 80 93 Fax.: (00352) 55 82 73

Messen und Ausstellungen Juni/Juli 1994

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Mme Hoor, Tel.: 42 39 39 84). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

7.6.-10.6.1994 - WARSCHAU (PL)

FORESTRY'94

International Exhibition Forestry' 94
Tel.: 496081

8.6.-11.6.1994 - TVER EXPOKHMIVTER
94

Exposition spécialisée sur fils et matériaux chimiques, technologies, équipement, traitement et articles de consommation courante.
Tel.: 08222/30690

15.6.-22.6.1994 - DÜSSELDORF (D)

THERMPROCESS

Internationale Fachmesse für Industrieöfen und wärmetechnische Produktionsverfahren
Tel.: 0211/456001

16.6.-19.6.1994 - ESSEN (D)

FRANCHISE

Internationale Franchise-Messe
Tel.: 0211/901910

18.6.-19.6.1994 - LEIPZIG (D)

INTERPHARM LEIPZIG

Ausstellung für die Pharmaindustrie
Tel.: 0341/2230

20.6.-24.6.1994 - BIRMINGHAM (GB)

ELECTRO-TECH

Internationale Ausstellung für Elektrotechnik und Elektronik
Tel.: 0483/222888

20.6.-24.6.1994 - BRATISLAVA (SK)

BEAUTY BRATISLAVA

Internationale Kosmetikausstellung
Tel.: 07/801111

20.6.-24.6.1994 - BRATISLAVA (SK)

INCHEBA

Internationale Chemiemesse
Tél.: 07/801111

20.6.-24.6.1994 - BRATISLAVA (SK)

INTEREKOTECHNIKA

Internationale Ausstellung für Umweltschutz - Apparate, Ausrüstung, Technologie
Tel.: 07/801111

20.6.-24.6.1994 - PRAG (CS)

EKO PRAHA

Internationale Ausstellung für Umwelttechnik und Ökologie
Tel.: 02/3110291

20.6.-25.6.1994 - PARIS (F)

CORRUGATED

Internationale Ausstellung für die Wellpappenindustrie
Tel.: 021/7056707

21.6.-22.6.1994 - HARROGATE (GB)

SURFEX

Ausstellung für Oberflächenbehandlung
Tel.: 081/9081086

21.6.-23.6.1994 - NÜRNBERG (D)

INTERFAB

Internationale Fachausstellung für Arzt- und Anstaltsbedarf
Tel.: 0911/86060

21.6.-24.6.1994 - FRANKFURT/MAIN (D)

OPTATEC

Internationale Fachmesse für Optik und Optoelektronik - Anwendung und Technologie
Tel.: 07025/2061

21.6.-25.6.1994 - BASEL (CH)

ENERGY VISIONS

Internationale Messe für neue Energietechnik und neue Dienstleistungen
Tel.: 061/6862020

21.6.-25.6.1994 - LJUBLJANA (SLOV)

LESMA

Internationale Fachmesse für Holzbearbeitungsmaschinen, Anlagen und Materialien
Tel.: 061/1317200

21.6.-25.6.1994 - LJUBLJANA (SLOV)

TEHNIKA ZA OKOLJE

Internationale Ausstellung für Umwelttechnik
Tel.: 061/1317200

21.6.-25.6.1994 - PRAG (CS)

KUK PRAG

Internationale Fachmesse für Hotel, Gastronomie, Nahrungsmittel und Getränke
Tel.: 01/521200

22.6.-24.6.1994 - LONDON (GB)

APRS

Internationale Ausstellung für Professionelle Aufnahmetechnik
Tel.: 0734/756218

22.6.-24.6.1994 - MAILAND (I)

BORITEC

Internationale Ausstellung für Kooperation, Entwicklung und Investment
Tel.: 02/49971

22.6.-26.6.1994 - TVER

DIALOGUE DE PROVINCE

Exposition universelle d'articles et des services de représentants des villes jumelées de Russie et de l'Etranger
Tel.: 08222/30690

23.6.-26.6.1994 - CAIRO (ET)

International Exhibition & Conference for Building & Construction
Tel.: 00/20/3/5705568

23.6.-26.6.1994 - CHEMNITZ (D)

LANDSCHAFT-UMWELTMENSCH

Fachausstellung für Umweltschutz, Recycling, Landschaftspflege und alternatives Leben
Tel.: 0371/5275400

28.6.-30.6.1994 - NÜRNBERG (D)

PCIM

Internationale Fachausstellung mit Kongress für Leistungselektronik und intelligente Antriebstechnik
Tel.: 0911/367058

28.6.-30.6.1994 - BIRMINGHAM (GB)

NETWORKS

Ausstellung und Konferenz für Datenübertragung und Verbindungsnetze
Tel.: 081/7422828

30.6.- 3.7.1994 - HONG KONK (HK)

FASHION ACCESSOIRES

Internationale Fachmesse für Modeschmuck und Accessoires
Tel.: 8275121

30.6.- 3.7.1994 - HONG KONG (HK)

GEMS & JEWELRY

Schmuck- und Uhrenfachmesse
Tel.: 8275121

30.6.- 3.7.1994 - HONG KONG (HK)

INTER-APPAREL

Ausstellung für Oberbekleidung
Tel.: 8275121

Juin-Juillet 94 - TVER

EXPOTEXTVER-94

Exposition spécialisée sur la production textile et articles de consommation courante
Tel.: 08222/30690

1.7.- 3.7.1994 - FLORENZ (I)

PITTI IMMAGINE BIMBO/TEENAGER

Kindermode messe
Tel.: 055/3693401

2.7.- 4.7.1994 - PARIS (F)

MODE ENFANTINE

Internationaler Kindermodensalon
Tel.: 0211/450883

3.7.- 5.7.1994 - MAILAND (I)

MIAS ESTIVO

Internationale Fachmesse für Sportartikel und Campingbedarf
Tel.: 02/33001135

4.7.- 6.7.1994 - PARIS (F)

SISEL VERT

Gartenmöbel- und Außendekorationsmesse
Tel.: 01/40764500

5.7.- 7.7.1994 - BIRMINGHAM (GB)

Internationale Leder- warenausstellung

Tel.: 081/8559201

8.7.-12.7.1994 - BEIJING (CN)

MACHIMPEX - METAL- WORK'94

International Exhibition on Metalworking Machinery
Tel.: 6677912

9.7.-11.7.1994 - STUTTGART (D)

BIJOUTEX

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutiquemoden, Drogerie- und Geschenkartikel
Tel.: 07181/700954

30.7.- 2.8.1994 - BUENOS AIRES (MEX)

CATERING'94

Exposition Internationale des fournisseurs de fabricants de plats préparés et produits alimentaires
Tel.: 54-1/46-1320

Le Ministère de l'Economie, Service Expansion Commer- ciale, nous commu- nique ci-dessous les foires et les salons à l'étranger pour l'année 1994, pour information.

5.6.-11.6.1994 - ALLEMAGNE

ACHEMA'94

Internationales Treffen für chemische Technik und Biotechnologie. 24. Ausstellungstagung. Messegelände Frankfurt am Main.

7.6.- 9.6.1994 - FRANCE

10ième semaine mondiale de l'innovation

Lieu: CFCE, 10, avenue d'Iéna Paris
16ième Salle Hubert Rousselier

7.6.-11.6.1994 - ALLEMAGNE

TRANSPORT'94

5ième Salon International pour le transport des marchandises et des Personnes et pour la logistique à Munich (Messegelände)

18.6.- 3.7.1994 - ITALIE

1er festival de la bière

22.6.-24.6.1994 - ITALIE

BORITEC '94

Bourse Internationale de la coopération, du développement et des investissements. Organisée par la Foire de Milan et par la Chambre de Commerce de Milan en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères, l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel), l'ICE (Institut pour le Commerce Etranger), l'I.I.L.A. (Institut Italo-Latino Américain), et la CEE (Communauté Economique Européenne) à la E.A. Fiera Internazionale di Milano

4.7.-7.7.1994 - ROYAUME-UNI

Internationale Landwirtschaftsausstellung, Maschinen, modernste Technologien, einschließlich Computer und Elektronik. Ort: National Agricultural Centre, Stoneleigh Park, Warwickshire

25.7.-31.7.1994 - UNION DES ETATS
INDEPENDANTS

BYTAND MODA '94

2ième Foire Internationale à Minsk

28.8.-10.9.1994 - REPUBLIQUE ARABE
SYRIENNE

41ième Foire Internationale de Damas

4.9.- 6.9.1994 - IRLANDE

IFEX'94

Internationale Ausstellung für Nahrungsmittel, Getränke und Catering
Ort: RDS Simonscourt Dublin

10.9.-18.9.1994 - ITALIE

58ième édition Fiera del Levante Lieu: Bari

10.9.-19.9.1994 - GRECE

59ième Foire Internationale de Thessaloniki Lieu: HELEXPO International Exhibition Centre à Thessaloniki

13.9.-17.9.1994 - JAPON

FUKUOKA

International Trade Fair'95 Lieu: Marine Messe Fukuoka

24.9.-26.9.1994 - ALLEMAGNE

INTERWEIN'94

Internationale Messe für Wein
Ort: Frankfurt

25.9.-27.9.1994 - ROYAUME-UNI

The Restaurant Show'94

Lieu: Olympia National Hall, Londres

26.9.- 2.10.1994 - BULGARIEN

ITM Internationale Technische Messe (Telecommunications, Power Engineering, New Power Sources, Ecology, Construction Works, Building Materials)
Ort: Plodiv

28.9.- 2.10.1994 - TURQUIE

FOODAWORLD 94

Internationale Fachmesse für Nahrung, Getränke und Nahrungsmittelverarbeitung
Ort: World Trade Center - Istanbul

Réunion d'information sur les Consultant Trust Funds établis auprès de la Banque Mondiale et de la BERD, la coopération au développement du Grand-Duché ainsi que les programmes communautaires PHARE/TACIS

Afin de renseigner les consultants d'origine luxembourgeoise sur les "Consultant Trust Funds" établis par le gouvernement luxembourgeois auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, une réunion d'information a eu lieu à la Chambre de Commerce, le lundi 9 mai 1994.

Après l'allocation de bienvenue de M. Hippert, Directeur de la Chambre de Commerce, M. Yves Mersch, Directeur du Trésor et Vice-Gouverneur de la Banque Mondiale et de la BERD a donné un bref aperçu sur l'organisation de la Banque Mondiale et de la BERD. Il incomba, ensuite, à M. Kiermayr, Directeur de la Division Cofinancement de la BERD et à M. Heinen, Attaché de Gouvernement au Ministère du Trésor et ancien représentant luxembourgeois du Conseil d'administration de la Banque Mondiale, de présenter les deux trust funds.

Ces trust funds se chiffrant à 1 million de dollars pour la Banque Mondiale et à 500.000 ECUs pour la BERD, ont été constitués grâce à des contributions directes du gouvernement luxembourgeois, dans le but de promouvoir l'internationalisation des entreprises et bureaux d'études luxembourgeois, trop souvent handicapés, sur les marchés extérieurs, par leur taille, et de faciliter leur accès aux organismes internationaux.

Ces fonds, utilisés pour régler les dépenses d'experts et de consultants extérieurs à la Banque, sont destinés à financer les fournitures de services professionnels relatives à l'identification, à la préparation, au suivi et à l'évaluation de projets ainsi qu'à la réalisation d'études de faisabilité. Ils permettront dès lors de faciliter la coopération avec les experts luxembourgeois qui, jusqu'à présent n'avaient qu'un accès restreint à la Banque.

Afin de promouvoir l'efficacité des trust funds, les deux banques ont demandé une liste des consultants luxembourgeois intéressés, accompagnée de détails sur leurs secteurs d'activité et leurs expériences dans le domaine de la coopération internationale. Cette liste sera introduite dans les banques de données des différents chefs de projet qui auront dès lors connaissance des consultants luxembourgeois enregistrés. Les bureaux qui aimeraient s'inscrire sur ces listes ont la possibilité de contacter à la Chambre de Commerce, Mlle Edith Stein, tél. 423939-69.

Par la suite, M. Stronck, Directeur adjoint des Relations Economiques Internationales au Ministère des Affaires Etrangères, a évoqué les opportunités dont bénéficient les entreprises luxembourgeoises dans le

domaine de la coopération au développement. Exposé qui a été suivi par une présentation de Mlle Lucas, Secrétaire de Légation au Ministère des Affaires Etrangères, des innovations intervenues dans le cadre des programmes communautaires PHARE/TACIS.

Création d'entreprises conjointes à l'Est.

Dans le cadre du programme PHARE, la Commission a décidé de lancer le programme JOPP (Joint Venture PHARE Programme). Elle a prolongé les effets de ce programme pour l'année 1994 avec un budget supplémentaire de 27,5 millions d'ECUs.

Faciliter la création et le développement d'entreprises conjointes dans les pays d'Europe Centrale et Orientale en est le premier objectif. Ce programme s'inscrit aussi dans le souci de faciliter l'investissement étranger et le développement du secteur privé compétitif dans ces pays.

Ce programme est destiné en priorité aux petites et moyennes entreprises issues de la Communauté Européenne et qui souhaitent investir dans le cadre d'entreprises conjointes dans les pays d'Europe Centrale et Orientale.

JOPP offre un certain nombre de modalités d'interventions qui prennent en compte les différents stades de la création ou du développement d'une entreprise conjointe dans les pays d'Europe Centrale et Orientale depuis l'étude de faisabilité, jusqu'aux actions de formation et de transfert de technologie, en passant par les besoins de financement à long terme de l'entreprise conjointe.


Le lien entre les services de la Commission des Communautés Européennes et les entreprises bénéficiaires est assuré par un réseau d'intermédiaires financiers associés au programme.

Les PME intéressées par ce programme peuvent avoir des informations supplémentaires en contactant à la Chambre de Commerce, Mlle Edith Stein, tél. 423939-69.

**DISTRIBUTION GENERALE
LANIER 6432**



Service par BITEC
- Luxembourg G.D. (L)
- Province Lux. (B)

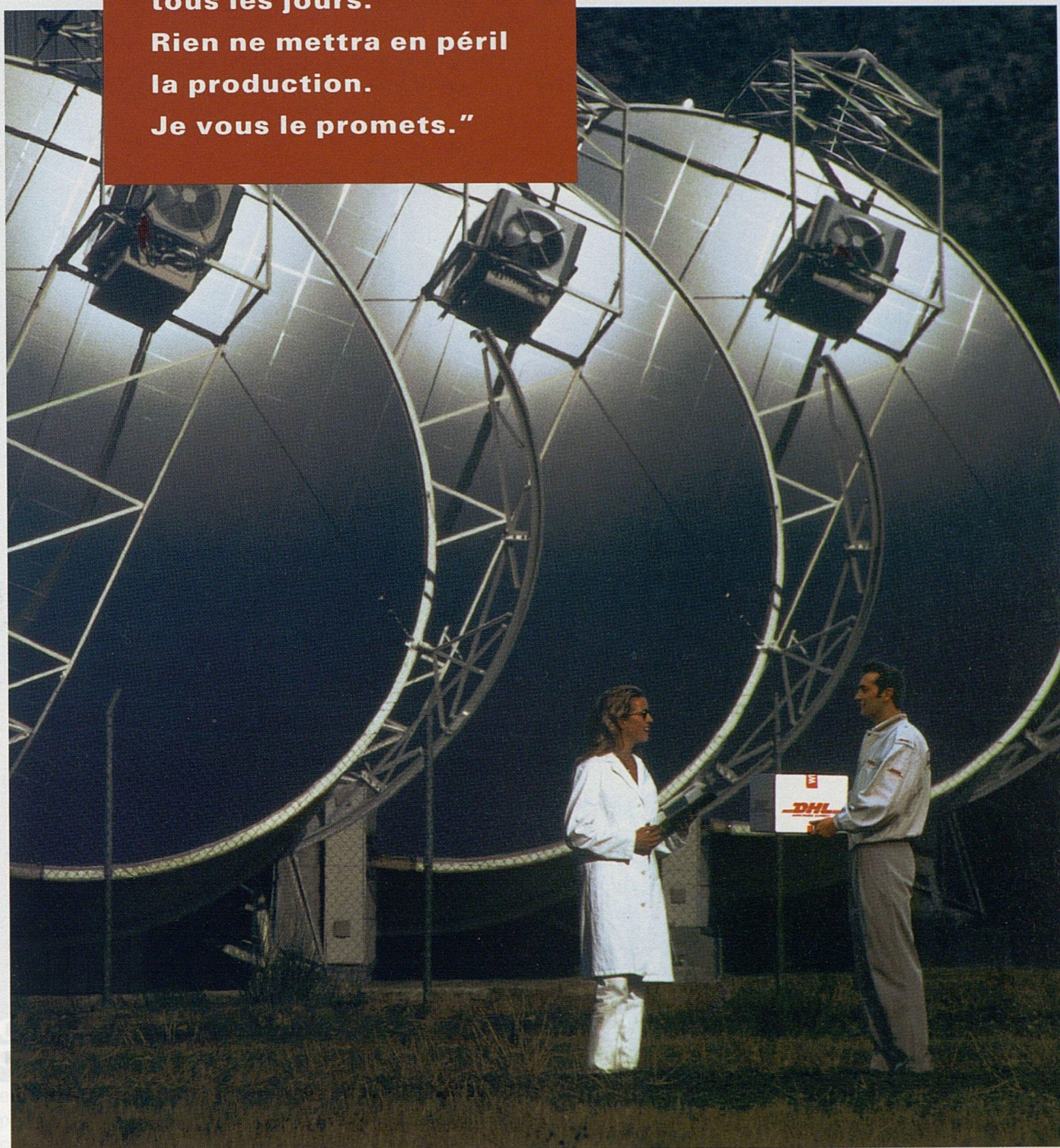


| | |
|----------|------------|
| CITY | LUXEMBOURG |
| ARDENNES | MARNACH |
| NORD | ETTELBRÜCK |

**Rendement, compacité:
un excellent investissement**

BITEC SOLUTION HOUSE
24, Rue Denis Netgen • L-3858 SCHIFFLANGE • Parking
Tél.: 54 49 12/13/14/15

**"...ils manipulent des
composants électroniques
tous les jours.
Rien ne mettra en péril
la production.
Je vous le promets."**



HHD Ogilvy & Mather 9180

Lorsqu'une chaîne de production d'éléments essentiels fait défaut, il est rassurant de pouvoir compter sur DHL. Nous pouvons vous livrer des pièces de rechange en un temps record. Sans jamais oublier que le matériel informatique peut être particulièrement sensible et fragile. A chaque étape du transport, notre système de recherche et d'identification ultra-performant vous permet de suivre en permanence la progression de votre colis. La livraison en mains propres à la bonne personne vous fait en plus économiser un temps précieux. Voilà pourquoi vous pouvez promettre que l'envoi sera là. A temps, à chaque fois.

Nous tenons vos promesses

DHL
WORLDWIDE EXPRESS®

Nous sommes à votre écoute au n° 42.25.42-250



Evaluer la situation sous un autre angle.

Pour étudier en profondeur vos structures de coûts, une approche traditionnelle ne suffit plus. Une analyse détaillée de chaque stade de votre activité peut mettre à jour des générateurs de coûts jusqu'alors insoupçonnés.

Avec l'ACTIVITY BASED COSTING, une méthodologie analytique novatrice, ARTHUR ANDERSEN vous permet d'apprécier et de gérer la réalité de vos coûts.

Après une analyse approfondie de votre activité, ARTHUR ANDERSEN vous apporte des solutions concrètes grâce auxquelles vous découvrirez de nouvelles marges de manoeuvre. Vous gagnerez ainsi en rentabilité... et en compétitivité!

Arthur
Andersen
ABC Costing



Quatrième Programme-Cadre (1994-1998)

Le 21 mars 1994, le Conseil Recherche et le Parlement Européen se sont mis d'accord sur le budget alloué au IVe programme-cadre. Le budget total de 11.046 MECU sera reparti entre les actions suivantes:

1. Programmes de recherche et développement technologiques et de démonstration (9.432 MECU)
2. Coopération avec les pays tiers et les organisations internationales (540 MECU)
3. Diffusion et valorisation des résultats (330 MECU)
4. Stimulation de la formation et de la mobilité des chercheurs (744 MECU).

Dans le cadre de la première action, des programmes spécifiques ont été proposés et leurs programmes de travail seront élaborés dans les semaines à venir. Les premiers appels à propositions sont attendus pour la fin de l'année 1994, dans les domaines suivants:

- Technologies de l'information et de la communication
- Technologies industrielles
- Environnement
- Sciences et technologies du vivant
- Energie
- Transport
- Recherche socio-économique

Au cours des prochains mois, nous vous fournirons de plus amples renseignements sur les programmes spécifiques. Cependant, si les domaines d'action énumérés ci-dessus vous intéressent, nous vous invitons à vous informer dès à présent sur le IVe programme-cadre, auprès des services de LUXINNOVATION.

Besichtigung des Instituts für Neue Materialien (INM), Saarbrücken

Im Rahmen der Zusammenarbeit des Netzwerkes für Technologietransfer im Saar-Lor-Lux-Raum, organisieren die Partner eine Besichtigung des Instituts für Neue Materialien (INM). Das INM nimmt bei der Entwicklung neuartiger Werkstoffe eine führende Rolle in Europa ein. In seinen Labors wurde die Schlüsseltechnologie für ein breites Spektrum neuartiger Materialien entwickelt: so z.B. die Verknüpfung der sogenannten Nanotechnologie mit dem weltweit angewandten Sol-Gel-Prozeß. Auf 7500 Quadratmetern betreiben rund 200 Mitarbeiter Grundlagen- und Anwendungsforschung.

Die Arbeitsfelder des INM sind:

A) Werkstoffe:

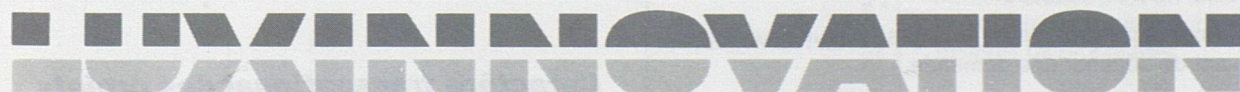
- Funktionelle Beschichtungen auf verschiedenen Werkstoffen,
- Keramische Membranen,
- Materialien für integrierte Optik, u.a.

B) Prozeßtechnik:

- Chemische Werkstoffsynthesen,
- Beschichtungstechnik,
- Keramische Verfahren, u.a.

Die Veranstaltung findet am 22. Juni 1994 statt und beginnt um 11.00 h mit Vorträgen. Die Laborbesichtigung findet dann von 13.00 h bis 15.00 h statt. Alle interessierten Unternehmen können an dieser Veranstaltung teilnehmen.

Für weitere Informationen, bitten wir Sie sich an LUXINNOVATION zu wenden.



SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63
Fax: 43 83 26 / 43 23 28

Modalités d'octroi des subventions et financement communautaires

Si vous envisagez de solliciter un appui financier de la part de la Communauté Européenne, nous vous invitons à lire cet article très attentivement, afin de vous éviter certaines déconvenues regrettables.

Au cours des dernières années, de nombreux chefs d'entreprises ont été les victimes d'organisations peu scrupuleuses qui prétendaient, moyennant de substantiels honoraires versés d'avance, leur garantir l'accès aux financements communautaires.

En contrepartie des versements effectués, les victimes de tels agissements n'ont, dans certains cas, bénéficié d'aucun service. Pour d'autres, celui-ci s'est borné à la fourniture d'une documentation volumineuse mentionnant les budgets globaux de différents programmes communautaires.

Avant de répondre, paiement à l'appui, à ce type d'annonce, il vous appartient de contrôler la notoriété de l'organisation avec laquelle vous êtes en pourparlers et sa capacité à vous apporter une aide concrète, proportionnée aux honoraires demandés.

En matière de subventions communautaires, il existe une grande part de légendes et d'idées reçues. Vous devez cependant être conscient du fait que votre entreprise ne bénéficie pas de la moindre garantie d'accès à ces financements.

Le texte qui suit a donc pour but de clarifier un certain nombre de principes concernant l'attribution des aides européennes.

Il ne s'agit pas pour autant de brosser un tableau trop sombre de la situation. En effet, il est clair que la Communauté apporte un soutien financier effectif à la réalisation d'objectifs bien définis, compatibles avec les orientations de la politique arrêtée par Bruxelles.

Toutefois, compte tenu de la forte concurrence que suscite l'afflux des sollicitations, les demandes de soutien doivent être formulées avec le plus grand soin, en respectant scrupuleusement les procédures et les critères indiqués.

Pour cela, vous devez toujours consulter un expert avant de déposer une demande.

Les Euro Info Centres ont été précisément mis en place en 1987 par la Commission Européenne (Direction Générale de la Politique d'Entreprise) dans le but d'améliorer l'accès des entreprises à l'information. Ces centres constituent des points de contact particulièrement utiles, qui sont à votre disposition pour répondre à toute question se rapportant à ce thème. L'adresse de l'EIC le plus proche, dans votre région est mentionnée à la fin de cet article.



LU 401

Lorsque vous cherchez à bénéficier d'une aide communautaire, vous devez garder à l'esprit les données suivantes:

Les budgets globaux des programmes communautaires ne constituent pas nécessairement des indicateurs exploitables en vue d'évaluer le montant de l'aide qui peut être accordée aux entreprises car:

- ces budgets couvrent en partie les frais de personnel et de fonctionnement de la Commission;
- ils peuvent inclure des dépenses portant sur des actions déjà engagées, et en cours de réalisation;
- il existe des programmes qui s'adressent plutôt aux intermédiaires, à charge pour ceux-ci d'assurer certains services en direction des entreprises ou de réaliser des études sectorielles.

Participation aux investissements

En dehors des prêts globaux consentis par la Banque Européenne d'Investissement en faveur des investissements productifs, ce type de soutien est extrêmement limité (sauf dans les régions qui bénéficient de l'assistance de la Communauté au titre des fonds structurels).

Caractère transnational des projets

La Communauté ne doit pas entreprendre des actions qui pourraient être mises en oeuvre au niveau des Etats membres. Pour cette raison, de nombreux programmes communautaires présentent, par principe, un caractère transnational. Pour pouvoir bénéficier d'une aide dans un tel cadre, vous devez donc vous assurer la collaboration de partenaires installés dans d'autres Etats membres.

Les aides structurelles (telles que les aides régionales qui s'appliquent exclusivement à des parties de territoires qui ont été retenues par la Communauté) constituent la principale exception à ces dispositions.

Procédures

Certains programmes et mécanismes de financement sont gérés par le biais d'intermédiaires (agréés) qui se situent au niveau national, régional ou européen. Dans d'autres cas, il est nécessaire de répondre à des appels officiels à propositions.

Dans tous les cas, vous avez besoin de disposer de renseignements précis sur les procédures applicables, les critères retenus et les dates-limites fixées. Lorsqu'il s'agit d'appels à propositions, vous devez tout particulièrement faire en sorte que l'information adéquate vous parvienne le plus tôt possible afin de vous permettre de rédiger votre proposition dans les délais impartis.

Vous devez également tenir compte du fait que l'évaluation de certains programmes nécessite des délais assez longs. Il se peut donc, d'une façon assez générale, que vous ne soyez pas en mesure d'entamer la réalisation de votre projet tant que celui-ci n'a pas été formellement accepté par la Commission.

Il se peut que la Communauté Européenne ne dispose d'aucun instrument lui permettant de soutenir le type de projet que vous lui présentez.

Etant donné que l'enveloppe financière dont dispose la Communauté ne peut être affectée qu'à certains objectifs prioritaires, il est tout à fait possible qu'un conseiller digne de foi se trouve conduit à vous expliquer qu'il n'existe pas de financement communautaire pour votre type de projet.

Dans un tel cas, vous ne devez pas négliger les opportunités que le marché intérieur est susceptible de vous ménager:

- ouverture sur de nouveaux marchés
- possibilités de coopération avec des partenaires, appartenant à d'autres Etats membres.

Les coordonnées de l'Euro Info Centre le plus proche sont les suivantes:

Euro Info Centre - Luxembourg
auprès de la Chambre de Commerce/Fedil
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 83 / 42 39 39 74

Le nouveau copieur TOSHIBA 1650

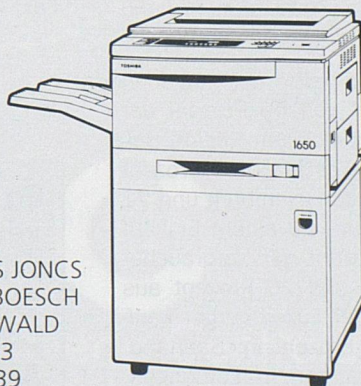
Toutes ses performances vont probablement
être copiées...
... sauf son prix!

TOSHIBA
1650

Prix de lancement

91.425.- Flux TTC
79.500.- Flux hors TVA

Le nouveau copieur Toshiba 1650 possède un zoom de 50 à 200%, une double alimentation de papier et permet d'effectuer des copies au format DIN A3, pour ne citer que quelques-unes de ses caractéristiques. Venez le découvrir ainsi que les 6 nouveaux modèles qui complètent la gamme Toshiba.



Toshiba et Felten-Stein, une association qui vous garantit le meilleur service ainsi qu'une technologie de pointe fiable et toujours facile à utiliser.

FELTEN-STEIN

14, RUE DES JONCS
Z.I. RONNEBOESCH
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39

**Des solutions d'ensemble
pour bureaux et imprimeries**



Fiduciaire du Centre

A l'écoute des Commerçants et des Entrepreneurs

Comptabilité générale - Conseil d'Entreprise
Gestion complète des traitements et salaires - Conseil fiscal
Constitution, Domiciliation de Sociétés Nationales et de Sociétés Offshore
International Business Consultants
English spoken - Si parla Italiano - Se habla Español

16, rue de Strasbourg L-2560 LUXEMBOURG - Tél.: 40.42.35 - Fax: 40.42.36 - Sur rendez-vous

Luxemburg: Hauptanziehungspunkt für Verbraucher in der Euregion

**Studie
"Marketing-Qualifikation"
in der Großregion**

Das Großherzogtum Luxemburg ist für Konsumenten aus allen Teilen der Euregion Saar-Lor-Lux der Hauptanziehungspunkt. Zu diesem Ergebnis kommt eine Studie "Marketing-Qualifikation in der Großregion", die von der luxemburgischen Handelskammer in Zusammenarbeit mit der Agentur "Information et Publicité" (IPL) im Rahmen des EG-Projektes FORCE durchgeführt wurde.

Untersucht wurden mit Schwergewicht die Einkaufsgewohnheiten und die Mediennutzung der in der Region ansässigen Konsumenten sowie das Investitionsverhalten der dort operierenden Unternehmen. Dazu befragte das Markt- und Meinungsforschungsinstitut ILReS rund 3000 Privatpersonen und 1500 Unternehmen in Luxemburg, Saarland, Lothringen, der Region Trier/Westpfalz, der belgischen Provinz Luxemburg und der deutschsprachigen Region in Belgien stellvertretend für rund vier Millionen Verbraucher und 75000 Unternehmen mit mehr als zwei Beschäftigten.

Grenzüberschreitend - außerhalb der eigenen Region - wurden Waren aller Art von 49 Prozent der Konsumenten aus der deutschsprachigen Region Belgiens, 47, aus der Region Trier/Westpfalz, 40 Prozent aus dem Saarland, 30 Prozent aus Luxemburg und 21 Prozent aus Lothringen eingekauft. Zu einem Einkauf nach Luxemburg kamen 22 Prozent der Verbraucher aus dem Raum Trier/Westpfalz und 20 Prozent aus dem Saarland. Nur elf Prozent der Luxemburger kauften in Trier/Westpfalz, nur drei Prozent im Saarland. Zwei Prozent der Saarländer kauften in Lothringen, neun Prozent in Trier/Westpfalz. Dagegen wurden Fachgeschäfte und Supermärkte fast ausschließlich in der eigenen Region aufgesucht.

Rund 45 Prozent aller Befragten fühlten sich nicht genügend über Produkte und Dienstleistungen aus den Nachbarregionen informiert. Das am häufigsten genutzte Medium ist das Radio, gefolgt von Fernsehen und Zeitung. Bei der Kaufentscheidung spielt das Fernsehen die bedeutendste Rolle, insgesamt 17 Prozent beziehen ihre Informationen vor dem Einkauf aus Anzeigen.

Die Aktivitäten der Unternehmen aus dem Saarland und der Region Trier/Westpfalz sind - außer auf die eigene Region - vor allem auf den übrigen deutschen Markt konzentriert. Etwa ein Drittel der befragten Unternehmen schätzt, daß sich die eigene Handelszone in den nächsten fünf Jahren vergrößern wird. Aufgrund der durch die Studie ermittelten Nachfrage nach Marketing-Qualifikationskursen erarbeitet die luxemburgische Handelskammer ein Weiterbildungskonzept für die Großregion, das sich vor allem an kleine und mittlere Unternehmen wenden wird.

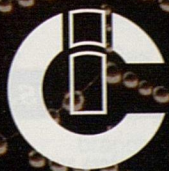
Die von ILReS ausgewerteten Daten stehen interessierten Unternehmen und Privatpersonen als Datenbank zur Verfügung.

Kontakt:
Institut Luxembourgeois de
Recherches Sociales et d'Etudes de Marché S.A.
6, rue du Marché aux Herbes
1728 Luxembourg
Telefon: 47 50 21
Fax: 46 26 20

**En cas de changement d'adresse,
veuillez bien nous en informer.**

**Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
Tél.: 43 58 53
Téléfax: 43 83 26
Télex: 60 174 chcom lu**

Inspirations sur toiles.



Imprimerie Centrale
SOCIETE ANONYME

plus qu'une simple impression.

STOCK PERMANENT AU KIRCHBERG

NOUVEAU
AIR-BAG*



Courier Kombi

NOUVEAU
AIR-BAG*



Courier Van

NOUVEAU
AIR-BAG*



Escort Van

NOUVEAU
AIR-BAG*



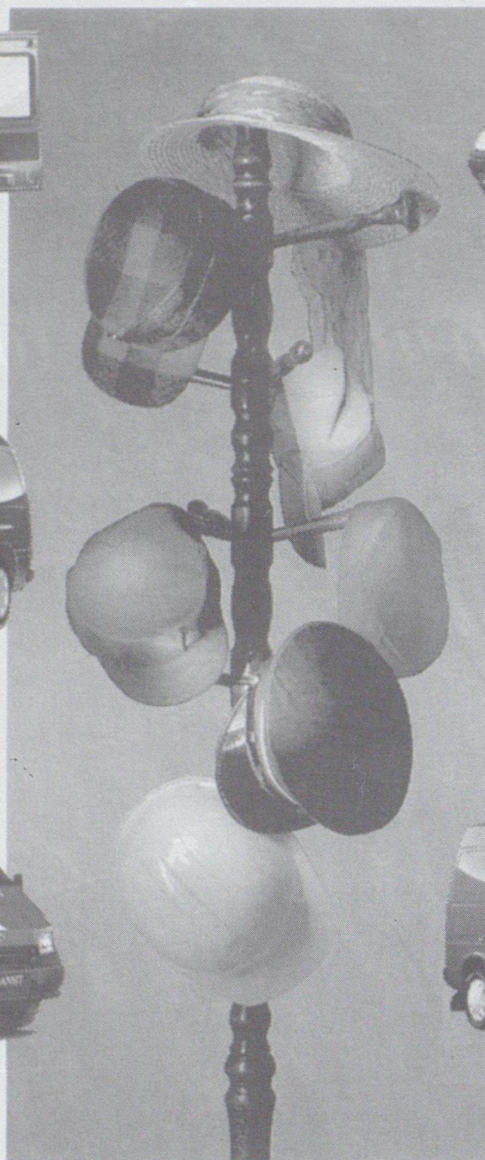
Fiesta Van



Transit Pick-up



Transit Van



Un vrai professionnel a toujours du matériel "sur mesure".

Chez Ford vous trouverez toujours un partenaire idéal. Le Transit est disponible dans pas moins de 48 versions, alors que le nouveau Courier existe déjà en version Van ou Kombi. Ce qui n'empêche pas le Fiesta Van d'être justement ce que vous recherchez. Ou l'Escort Van? Alors venez nous voir, en choisissant le moment que vous préférez, bien sûr.



EXCLUSIVEMENT CHEZ NOUS
NOUVEAUX CONTRATS D'ENTRETIEN

Heures d'ouverture:

Vente: Lu - Ve: 8-19 h, Sa: 9-17 h

Pièces détachées: Lu - Ve: 8-18 h, Sa: 8-12 h

Service après-vente: Lu - Ve: 8-17 h, Sa: 8-12 h



CONDITIONS DE FINANCEMENT
RENTING ET LEASING
EXTRA-AVANTAGEUSES

Votre partenaire en affaires.



* PACK-SECURITE: air-bag, carrosserie renforcée, sièges anti-plongée, retracteurs et pré-tensionneurs de ceinture

FORD

MERCURY

LINCOLN

EURO-MOTOR



Rencontre bilatérale russo-luxembourgeoise à la Chambre de Commerce



Afin de renforcer les contacts bilatéraux sur le plan économique entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de la Russie, une réunion d'information a eu lieu à la Chambre de Commerce, le mercredi 4 mai. Lors de cette rencontre, la délégation russe a présenté le potentiel de ses ressources naturelles, le développement du processus de reconversion de l'industrie d'armement ainsi que les conditions d'investissement sur le marché russe. Par ailleurs, ont été évoquées les innovations dans le domaine législatif, scientifique et industriel. Cette réunion a été suivie par des rencontres individuelles entre des sociétés luxembourgeoises, grandes, petites et moyennes entreprises et des membres de la délégation russe.

Inauguration officielle de Guardian Automotive-E SA à Grevenmacher- Potaschberg

Le 10 mai 1994, Guardian Automotive-E SA, filiale de Guardian Europe SA, a inauguré sa nouvelle unité de fabrication de verre automobile à Grevenmacher-Potaschberg, Luxembourg.

M. Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, a procédé au traditionnel sectionnement du ruban tricolore, assisté par M. William Davidson, Président de Guar-

dian Industries Corp., Northville, Michigan (USA) et par M. Ferd Kohn, Président du conseil d'administration de Guardian Automotive-E SA et des sociétés Lux-guard.

Guardian Automotive-E est active depuis avril 1993 et dédie l'intégralité de sa production au secteur automobile. Ainsi, elle produit une palette complète de produits en verre pour ce secteur, allant de pare-brises en verre laminé aux vitres latérales et lunettes arrière en verre trempé, en passant par les composantes en verre encapsulé.

Dans son allocution, M. le Ministre Goebbels a souligné l'importance de Guardian Automotive-E dans le secteur de l'économie luxembourgeoise en plein développement qu'est la soustraitance dans le secteur automobile. Guardian Automotive Europe S.A. représente un investissement de 2 milliards de francs et la création de 300 emplois.

La nouvelle unité est la cinquième verrerie de Guardian, spécialisée en verre automobile, à côté d'unités situées en Amérique du Nord et en Espagne. Une autre filiale de Guardian, Windsor Plastics fournit le même marché en équipements de moulages de matières plastiques à injection et en produits en plastic chromé.

Arbed: Geschäftsjahr 1993



Die anhaltend schwache Konjunktur der Weltwirtschaft im Geschäftsjahr 1993 hat sich voll auf die Hauptunternehmensbereiche des Arbed-Konzerns ausgewirkt.

Das ungünstige Konjunkturklima beeinträchtigte in nachhaltigem Maße die industriellen Aktivitäten allgemein, nicht zuletzt aber die großen Stahlabnehmerbranchen und damit den Stahlsektor selbst.

Der starke Rückgang in der Automobilindustrie (20%), die Krise im Baugewerbe sowie rückläufige Investitionen bestätigen diese negative Entwicklung.

Der zögernde Anstieg der Stahlpreise im Verlauf des Geschäftsjahres, sowie die Erhöhung des Produk-

L'ARCUS PLUS

Grâce à ses hautes performances et son prix raisonnable, l'Arcus Plus satisfait parfaitement les besoins des professionnels et des débutants.

Scanner à plat, d'une résolution optique de 1200 dpi, il possède un mode 2400 dpi pour les dessins au trait et restitue plus d'un milliard de couleurs. L'Arcus Plus est systématiquement livré avec le logiciel de numérisation Agfa FotoLook, et son module pour transparents.

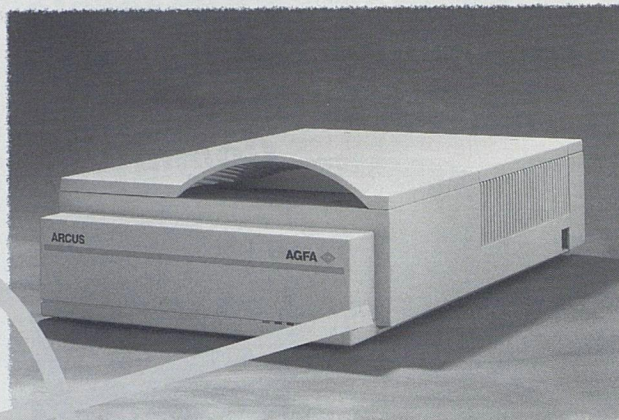
Son Prix: **224.250.-TTC** incl. PhotoShop 2.5.1, FotoTune 1.11, FotoReference + Wacom A5

LINEHEART, distributeur agréé Agfa

lineheart

professional publishing systems & graphic design

Lineheart s.à r.l. 117, rue de Mühlenbach L-2168 LUXEMBOURG tél 42 33 66 fax 42 33 55



tionsvolumens, die hauptsächlich auf den Nachholbedarf im Anschluß an Instandsetzungen gewisser Produktionsanlagen im Jahre 1992 zurückgeht, erwiesen sich als nicht ausreichend, die Ergebnisse positiv zu gestalten.

Der konsolidierte Jahresumsatz des Arbed-Konzerns belief sich 1993 auf LUF 192 Milliarden, was einer Steigerung von LUF 3,5 Milliarden (1,9%) gegenüber dem Geschäftsjahr 1992 (LUF 188,5 Milliarden) entspricht.

Dieser Anstieg erklärt sich aus der Ausweitung der Geschäftstätigkeit in den nachgeschalteten und ergänzenden Bereichen des eigentlichen Stahlsektors. Bei vergleichbarem Konsolidierungskreis weist der Konzernumsatz einen Rückgang von 3,7% aus.

Der Umsatz im Unternehmensbereich "Langstahlerzeugnisse" betrug LUF 54,2 Milliarden was 28,2% des konsolidierten Konzernumsatzes entspricht und einen Rückgang von LUF 3 Milliarden gegenüber 1992 bedeutet.

Bestätigt wird diese rückläufige Tendenz ebenfalls im Unternehmensbereich "Flachstahlerzeugnisse", dessen Umsatz LUF 52,5 Milliarden betrug (27,4% des Gesamtumsatzes), ein Rückgang von LUF 4 Milliarden gegenüber 1992.

Mit einem Umsatz von LUF 40,7 Milliarden hat der Unternehmensbereich "Handel und Verkauf" seinen Anteil am konsolidierten Konzernumsatz um LUF 7,6

Milliarden gegenüber 1992 erhöht. Hervorgerufen wurde dieser Anstieg durch den Ausbau der Aktivitäten der Service-Center in den USA und die verstärkte Tätigkeit der Konzerngesellschaften im Bereich Trading.

Einen günstigen Verlauf konnte auch der Unternehmensbereich "Rostfreier Stahl", der seinen Anteil am konsolidierten Umsatz auf LUF 20,6 Milliarden steigern konnte, gegenüber LUF 19,1 Milliarden 1992.

Im Unternehmensbereich "Draht" fiel der Umsatz von LUF 8,5 Milliarden in 1992 auf LUF 7,9 Milliarden. Die übrigen Unternehmensbereiche haben ihren Anteil am Konzernumsatz um LUF 2 Milliarden erhöht, was hauptsächlich auf die Abschlüsse von Großaufträgen im Bereich "Engineering und Maschinenbau" zurückzuführen ist.

Die schwierige Konjunkturlage im Jahr 1993 hat eine Verschlechterung der Ergebnisse des Arbed-Konzerns zur Folge. Das Geschäftsjahr 1993 verzeichnet einen konsolidierten Bilanzverlust von LUF 5,7 Milliarden, wobei sich der Konzernanteil auf LUF 4,7 Milliarden beläuft. Das konsolidierte Ergebnis begreift Rückstellungen in Höhe von LUF 874 Millionen für die Umstellung der Produktionsanlagen (Übergang vom Hochofenverfahren zum Elektrostahlverfahren mit nachgeschalteten Stranggießanlagen) in den luxemburgischen Werken.

Der Cash flow stieg von LUF 1,1 Milliarde in 1992 auf LUF 3,5 Milliarden.

Die Konzernunternehmen in Luxemburg beschäftigten 1993 durchschnittlich 10.588 Mitarbeiter, gegenüber 12.110 im Jahr 1992. Dieser Rückgang erklärt sich aus der Umstrukturierung der Konzerngesellschaften im Stahlbereich und der Veränderung des Konsolidierungskreises.

Die Investitionen des Konzerns im Geschäftsjahr 1993 beliefen sich auf LUF 12,2 Milliarden, gegenüber 15,5 Milliarden in 1992.

(Quelle: Arbed Dokumentation)

IV

Settler International



Europ Assistance Services (Luxembourg S.A.), filiale d'Europ Assistance Luxembourg, faisant partie du groupe d'assurances Le Foyer, a été créée le 13 janvier 1994. Toutefois EASL offre à sa clientèle une palette de services autres que ceux des assurances.

Settler International, premier produit commercialisé par EASL, est un service d'assistance à l'impatriation et l'intégration de cadres et de dirigeants ainsi que de leur famille lors de leur mutation dans un nouveau pays ou dans une nouvelle région. Il s'agit ainsi de créer pour l'entreprise recrutant un nouveau cadre, des conditions de réussite à une parfaite intégration du nouvel embauché et de permettre à ce dernier de pouvoir se concentrer immédiatement sur l'exécution de ses nouvelles tâches.

Settler International offre une gamme complète de services, proposés sur mesure, permettant d'installer le collaborateur transféré et sa famille dans des conditions adéquates et intéressantes pour l'entreprise.

Parmi l'ensemble des services offerts, l'on peut citer l'accueil de la famille, la recherche d'un logement, le choix de la scolarité des enfants, toutes formes de démarches administratives, achat ou importation d'un véhicule, etc.



L-8711 BOEVANGE/MERSCH
Tél. 63 91 12 Fax 63 95 18

IMPORTATEUR GENERAL :



Chevilles chimiques et inox
Chevilles charges lourdes/légères



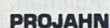
Vis - Boulons - Ecrous - Pièces DIN
acier et inox



Disques à tronçonner, à ébarber
et diamant



Mèches marteau pour toutes
machines



Mèches métaux industrie

DEVIS PAR FAX : 63 95 18

V

64e Foire Internationale de Luxembourg - Printemps '94:

Plus de 106.000 visiteurs!

La 64e Foire Internationale de Luxembourg - Printemps '94 s'est clôturée dimanche, le 15 mai 1994.

La Foire Internationale de Luxembourg, plate-forme d'information et de communication ainsi qu'événement économique par excellence au centre d'une des principales régions industrielles de la Communauté Européenne a démontré une nouvelle fois qu'elle représente une importante place du marché interrégional et international.

La 64e Foire Internationale de Luxembourg - Printemps '94 - dont la surface d'exposition a été augmentée grâce à l'intégration des espaces vides entre les halls d'exposition dans l'infrastructure existante, se présentait sous forme de cinq "salons spécialisés" avec, sur quelque 40.000 m², l'offre complète et variée des secteurs des arts ménagers, de l'alimentation et des boissons, des sports et loisirs ainsi que du tourisme, en l'occurrence les produits de 2.561 firmes de 51 pays. Plus de 84% des exposants ont pu effectuer - d'après leurs propres indications - de nouveaux contacts.

La société Electro Distribution Luxembourgeoise se présente



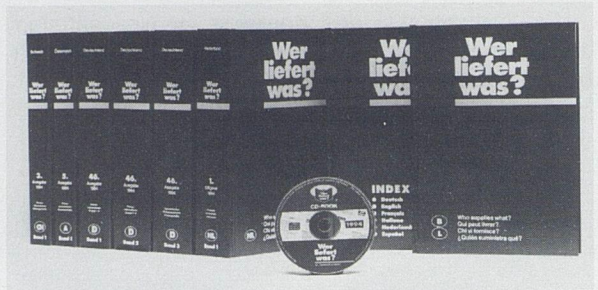
Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue le jeudi 5 mai 1994 à l'hôtel Pullman, M. Roland Schwachtgen, administrateur-délégué de la société EDL (Electro Distribution Luxembourgeoise), importateur des marques Whirlpool et Bauknecht pour le Grand-Duché de Luxembourg, a présenté toute la gamme d'appareils électro-ménagers commercialisés par EDL.

La société EDL fut créée en 1991 par M. Roland Schwachtgen dans la zone industrielle de Bertrange.

Entre-temps la société a acquis l'exclusivité sur le marché luxembourgeois des marques Bauknecht, Whirlpool, Ignis, Laden, Caravell, Troustherm, Magimix, Ismat, Brother, Severin, Ala 2000, Thermo Bimon et Kitchmaid.

EDL emploie actuellement 14 personnes dont 5 techniciens garantissant un service après-vente à la hauteur des exigences de la clientèle. La société dispose en outre d'un important stock de pièces détachées pour éviter toute attente improductive.

Wer liefert was?



Dieses 8 Bände umfassende Nachschlagewerk, das den Interessenten bei der Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg zur Verfügung steht, beinhaltet nicht weniger als 189.000 Wirtschaftsinformationen. Die Ausgabe 1994 bietet zum ersten Mal auch Wirtschaftsinformationen aus Belgien und Luxemburg.

ALFI: Présentation du Yearbook 1994

L'Association luxembourgeoise des Fonds d'Investissement s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire le 21 avril dernier pour soumettre à ses membres son nouveau programme et présenter le Yearbook 94. Au cours du déjeuner qui a suivi, M. Steffen Matthias, Secrétaire Général de la Fédération Européenne des fonds et Sociétés d'investissement-FEFSI a fait un exposé sur le processus législatif européen et les négociations relatives à l'extension de la Directive en matière de fonds d'investissement.

Auparavant, M. Jean Michel Gelhay, Vice-Président de l'ALFI, entouré du Comité de direction, avait fait le point des activités 1993, avec notamment la publica-

Sie investieren in Ihrem Unternehmen

- Wir helfen bei der Aufstellung Ihres Finanzierungsplanes.
- Wir beraten Sie über die staatlichen Investitionshilfen.
- Unter gewissen Voraussetzungen übernehmen wir eine Bürgschaft und erleichtern somit die Aufnahme eines Darlehens bei einem Finanzinstitut.

Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants s.c.

L-2981 LUXEMBOURG - Tél.: 43 58 53 - Fax: 43 83 26

tion de l'annuaire, du yearbook, l'organisation de conférences et de forum sur la profession, l'intensification de son action au sein des instances européennes etc. tout cela en vue de promouvoir l'industrie luxembourgeoise des fonds et de défendre les intérêts de ses membres.

Pour 1994, M. Gelhay a souligné l'importance d'accroître encore la représentativité de l'association et annoncé plusieurs nouveaux projets parmi lesquels la création d'une centrale d'informations statistiques-une étude de faisabilité est en cours-, la formulation d'un code d'éthique pour la profession et la création d'un prix européen de l'ALFI.

Enfin, le Vice-Président a présenté le Nouveau Yearbook 94. Fidèle dans sa conception à l'édition 93 qui a connu un vif succès, il innove en ouvrant ses pages à des professionnels et experts extérieurs à l'association et met l'accent sur des sujets qui semblent refléter au mieux les préoccupations de cette profession en pleine expansion afin d'être plus que jamais un outil de travail utile et efficace.

Le Yearbook est une oeuvre collective de référence, qui rassemble les exposés élaborés par les membres des différentes commissions, des réviseurs, des consultants, des avocats ou des banquiers au cours des séminaires, de colloques et de conférences internationales.

IX

Avis

L'Administration des Douanes et Accises communique

Suite à la décision de l'Administration Communale de la ville d'Esch/Alzette, d'abandonner l'entrepôt public, situé à Esch/Alzette, 7, route de Belval, l'Administration des Douanes et Accises supprimera de son côté cet entrepôt dans le courant de l'année.

Par conséquent avec effet immédiat, des marchandises ne seront plus reçues en entrepôt public.

Les commerçants, firmes et entreprises qui auraient encore des marchandises déposées en entrepôt sont invités à les enlever avant le 1er août 1994.

(Le Directeur des Douanes et Accises)

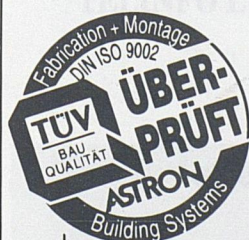
GRATUIT

IDÉES POUR BÂTIR!

Une construction ou un hall industriel original, adapté au mm à vos besoins et au niveau de votre budget, est toujours signé ASTRON. Demandez une brochure gratuite contenant les possibilités, les nouveautés techniques, les plus belles réalisations en Europe.

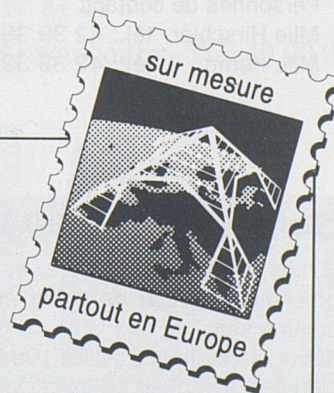
**Contactez l'Entrepreneur-Bâtisseur local
ou Commercial Intertech S.A.**

L-9202 Diekirch, Luxembourg
Tél. : 8 02 91-1 - Fax : 80 34 66



ASTRON **Building Systems**

Les bâtisseurs de qualité



**Une nouvelle brochure de la
Chambre de Commerce du Grand-
Duché de Luxembourg:**

**“Le nouveau régime de
la TVA sans frontières
au 1er janvier 1993”,
2ème fascicule**

Au mois de novembre 1992, la Chambre de Commerce avait en collaboration avec le Bureau de représentation de la Commission des Communautés Européennes au Luxembourg et l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines publié un premier fascicule relatif au nouveau régime de la TVA sans frontières qui est entré en vigueur le 1er janvier 1993.

Alors que cette première publication traitait uniquement du nouveau régime de TVA applicable dans la Communauté Européenne, le deuxième fascicule a pour objet d'expliquer aux entreprises pratiquant des échanges commerciaux intracommunautaires les modalités d'application de la nouvelle réglementation en matière de TVA ainsi que les nouvelles règles douanières de la circulation transfrontalière des marchandises dans la CE, à la lumière des règlements d'exécution qui ont été pris au cours de l'année 1993.

L'élaboration du deuxième fascicule a été menée à bon terme grâce à l'excellente collaboration de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et l'Administration des Douanes et Accises.

En ce qui concerne la réglementation en matière de TVA, la brochure informe sur les obligations administratives, les différents taux de TVA et les régimes particuliers auxquels peuvent être soumis les opérateurs économiques.

Le chapitre concernant les nouvelles règles douanières traite de la circulation transfrontalière des marchandises dans la CE, en distinguant les marchandises communautaires sujettes à la seule TVA, les marchandises tierces, les marchandises communautaires d'accise, et les marchandises tierces d'accise.

La publication peut être obtenue à la Chambre de Commerce au prix de 180 francs (hors frais d'envoi).

Personnes de contact:

Mlle Hirschler, tél.: 42 39 39 45

Mlle Kemp, tél.: 42 39 39 59

Soldes d'été 1994

Les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine période de vente en solde sont fixées comme suit:

début: samedi, le 2 juillet 1994

clôture: samedi, le 16 juillet 1994 inclus.

**Arbeitssicherheit:
Neue Aspekte, neue
Verantwortlichkeiten**

**Die Association des Titulaires de
Sécurité (ATSL) tritt an die
Öffentlichkeit**

Am 20. Mai 1994 um 18.00 Uhr fand im Konferenzsaal der Handelskammer ein Vortrag mit anschließender Diskussionsrunde zum Thema Arbeitssicherheit statt. In Anwesenheit von Arbeitsminister Jean-Claude Juncker stellte sich bei dieser Gelegenheit die neugegründete Vereinigung der Sicherheitsfachkräfte vor.

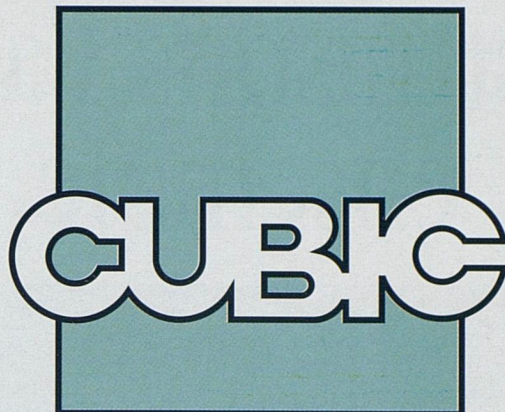
Sie vereinigt Personen, die auf Grund der neuen Gesetzgebung vom Arbeitgeber beauftragt sind, Aufgaben im Verantwortungsbereich der Arbeitssicherheit zu übernehmen. Durch die Umsetzung der EU - Richtlinie 89/391 in luxemburgisches Recht wird diese neue Funktion erstmals öffentlich in Luxemburg eingeführt und zwar sowohl in Privatbetrieben wie auch im öffentlichen Dienst. Neu an der Funktion ist, daß der Arbeitgeber verpflichtet ist, eine Sicherheitsfachkraft zu benennen, die über die dem Arbeitsbereich angepaßten Fachkenntnisse verfügt und diese Tätigkeit hauptberuflich ausübt. Wieviel Zeit und welche Mittel ihr hierzu zur Verfügung gestellt werden müssen hängt natürlich von Art und Größe des Betriebes ab und wird durch zusätzliche Reglementierung festgelegt werden. Zur Zeit führen der Service de Sécurité dans la fonction Publique und die Assurance Accidents bereits die ersten Schulungskurse durch, um diese Sicherheitsfachkräfte auf den neuen Aufgabenbereich vorzubereiten.

Ziel der Vereinigung ist, Kontakte zwischen den Sicherheitsfachkräften der verschiedenen Arbeitgeber herzustellen und aufrecht zu erhalten, Ideen und Mitteilungen auszutauschen, Fragen zum Thema zu diskutieren und Stellungnahmen zu veröffentlichen sowie die Interessen des Berufsstandes wahrzunehmen.

Als Einführung in die Materie schilderte ein kurzer Vortrag die neuen Bestimmungen und ihre Auswirkung auf dem Gebiet der Arbeitssicherheit. Anschließend wurde der Aufbau und die Arbeitsweise der Vereinigung vorgestellt. Nach dem freien Gedankenaustausch erhielten Interessenten die Möglichkeit einen Beitrittsantrag zu stellen.

**Taux de l'intérêt légal
pour l'année 1994**

Le taux de l'intérêt légal est fixé pour l'année 1994 à sept virgule soixante-quinze pour cent (7,75%) l'an.



Logiciels de comptabilité et de gestion pour micro-ordinateurs

- . gamme très complète pour PME et FIDUCIAIRE
- . fonctionne sur DOS - MACINTOSH
- . facilité d'utilisation / Réseau
- . capacité énorme et ouverture (fichiers DBASE III)
- . multi-législations - multi-lingues
- . plus de 10.000 utilisateurs dans le BENELUX

LISTE DES DISTRIBUTEURS CUBIC

-
- BITEC** - 24 rue Denis Netgen - L-3858 Schifflange - Tél: 54 49 13
- EUROBUREAU** - 10 boulevard Royal - L-2449 Luxembourg - Tél: 46 03 11
- IBLUX** - 9B rue de la Libération - L-8245 Mamer - Tél: 31 81 08
- ISO LUXEMBOURG** - 204 route d'Arlon - L-8010 Strassen - Tél: 31 38 60
- LUX-INFO-SYSTEMS** - 1 rue Ermesinde - L-1469 Luxembourg - Tél: 22 98 99
- POINT INFORMATIQUE** - 12 rue Pletzer - L-8080 Bertrange - Tél: 25 17 88
- RMS** - 16 rue de la Gare - L-9046 Ettelbruck - Tél: 81 67 57
- TELINFO LUXEMBOURG** - 13 rue Robert Stumper - L-2557 Luxembourg - Tél: 49 00 91



CUBIC. La Liberté d'Entreprendre

Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construirons l'avenir ensemble!



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

27, Avenue Monterey L-2013 Luxembourg Tél. 47 99 1